

BULLETIN TRIMESTRIEL
n° 458 - Juin 2014

Dossiers d'actualité

- EUROSATORY 2014

Informations pratiques

- Brèves de la défense
- Brèves sociales

Vie de l'Association

- * **Courier des groupements**



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIÈRE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

EUROSATORY 2014

**COMPTE-RENDU
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Hommage au général BEAUDONNET



C'est avec une très grande tristesse et une immense peine que nous avons appris le décès le 16 avril 2014, du général (2S) de gendarmerie, Louis Beaudonnet, à l'âge de 90 ans.

Il était grand officier de la Légion d'honneur et grand-croix de l'ordre national du mérite.

Le général (2S) Louis Beaudonnet était l'officier général le plus décoré de la gendarmerie. Au cours de sa carrière, cet officier a été cité à de multiples reprises avec attribution de la croix de guerre et de la croix de la valeur militaire. Le général Beaudonnet s'est vu remettre, en 1955, au nom de sa Majesté Bao Dai, chef de l'Etat du Vietnam, une citation à l'ordre du corps d'armée comportant attribution de la croix de la vaillance avec étoile de vermeil.

Né à Verdun (55), le 25 octobre 1923, Louis Beaudonnet entre, à 16 ans, au Prytanée militaire de La Flèche (72) et à 18 ans, s'engage

dans l'armée d'armistice, au 7^e bataillon du génie.

Engagé volontaire en octobre 1941, Louis Beaudonnet rejoint le 15^e groupe de transmission en 1942. Le 16 janvier 1943, il est admis en qualité d'élève à la 4^e légion de la garde républicaine à Montluçon puis, au sein du groupe franc du groupement Daucourt, participe aux durs combats de la libération. La croix de guerre vient récompenser « le jeune garde toujours volontaire pour les missions périlleuses » qui a fait preuve « de courage et de sang-froid » dans le secteur de Kilstett (67) en janvier 1945.

En octobre 1947, il est admis à l'école d'application de la gendarmerie à Melun (77).

A deux reprises, le sous-lieutenant Beaudonnet se porte volontaire pour l'Indochine où il sert de 1947 à 1950 et de 1953 à 1956, d'abord à la 2^e légion de marche de garde républicaine puis à la prévôté. Lors de son premier séjour, il est « grièvement blessé le 15 novembre 1948 dans la région de Pho-Binh (Sud Vietnam) au cours d'une opération où il s'est fait remarquer par son dynamisme et son courage ».

Durant cinq ans et demi, ce « jeune officier dynamique et courageux, ayant un sens élevé du devoir, a fourni de multiples preuves de sa valeur militaire et de ses qualités de chef » dans de très nombreux engagements. Son attitude au feu lui vaut la croix de chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre, celle de chevalier de l'ordre national du Vietnam, six citations, un témoignage de satisfaction et une lettre de félicitations.

Affecté au détachement de gendarmerie de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.), le lieutenant Beaudonnet exerce divers commandements au Dahomey, en Côte d'Ivoire et au Togo. C'est dans ce dernier pays qu'il participe, en particulier aux événements de Vogan.

En 1951, il prend le commandement de la section du détachement de gendarmerie de l'A.O.F. au Togo avant d'être nommé adjoint au commandant du 5^e escadron de la 2^e légion de marche de la garde républicaine d'Indochine en 1953.

Il servira en Indochine jusqu'en 1956 date à laquelle il est affecté en Algérie, à Bordj-Bou-Argeridj, en qualité de commandant du 6^e escadron de la 10^e Légion de gendarmerie où l'excellent officier de gendarmerie « s'illustre par son activité inlassable, son énergie et son goût du risque ». Il occupera divers postes en Algérie, à Affreville, (le 26 février 1961, il reçoit une balle au front), à La Reghaïa ou encore à Mers-el-Kébir en 1964 où il sera nommé adjoint à la prévôté de la Base.

Pendant ce séjour, ses actions d'éclat valent au « commandant d'escadron de gendarmerie hors pair », la croix d'officier de la Légion d'honneur à titre exceptionnel, quatre citations dont une à l'ordre de l'armée et deux témoignages de satisfaction.

En 1966, il prend la tête du 1^{er} groupe d'escadron à Bron (69). Après vingt-cinq années de « baroud » hors de métropole, le chef d'escadron Beaudonnet participe activement aux « missions diverses confiées à la gendarmerie à l'occasion des 10^e jeux olympiques d'hiver » et aux services de maintien de l'ordre à Paris et à Lyon des événements de mai 1968.

« **L'État militaire** exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique **méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.** »
(Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires.)



Le mot du Président

Mes chers camarades

Après une excellente Assemblée Générale, vivante et productive, reprenons ensemble le cours de nos réflexions et surtout de nos actions.

Nous y avons salué comme il se doit le départ de trois grands administrateurs : le Contrôleur Général GELINEAU, le Général PHILIPPOT ainsi que le Général BOURILLET, notre ancien

président que nous avons nommé président d'honneur.

Il y a été souligné aussi la très grande défiance qui s'est installée entre les citoyens que nous sommes et le monde politique qui, certes, ne doit pas être condamné en bloc mais porte une très lourde responsabilité dans cette désaffection.

J'ai cependant tenu à affirmer la responsabilité d'associations comme la nôtre dans le nécessaire rétablissement de cette confiance bien mise à mal. Mais il faut dire aussi combien le rôle des hommes politiques, les premiers responsables, doit être grand aussi dans cette action nécessaire ; nous sommes tout disposés à les y aider si leur bonne volonté veut bien se traduire par des actes et moins de discours creux.

Les élections européennes vont bientôt se tenir, leur résultat sera connu lors de la parution de ce bulletin, et nous sommes bien entendu nombreux à nous interroger sur le rôle de cette institution dans tous les domaines. Aussi pour nous éclairer sur les idées des principaux candidats concernant la défense de l'Europe nous les avons sollicités par écrit.

Les réponses, si elles nous parviennent, seront publiées sur le site de notre association.

Revenons maintenant à nos armées, à leur activité toujours aussi soutenue et aux lourdes menaces qui pèsent sur leurs ressources actuelles et futures malgré les assurances, les dénégations et les démentis divers. Nous appréhendons le collectif budgétaire annoncé car le grand écart, déjà souligné, ne peut que s'accroître.

Mais qui donc assumera jamais clairement une telle perte de crédibilité alors que chaque jour les menaces enflent et se rapprochent ?

Sommes-nous bien sérieux alors que, seule, la lucide Suède a commencé à augmenter son budget de Défense ?

Et discrètement prend place, le plus souvent à huis-clos, un débat sur la dissuasion nucléaire actuellement cantonné aux assemblées parlementaires. Ce débat est capital et ne peut se réduire à un choix purement économique qui verrait la suppression d'une de ses deux composantes. Nous devons savoir ce qui se passe, le pays doit savoir ce que va devenir son ultime garantie de sécurité.

Voilà beaucoup de questions, de défis et nous ne pouvons bien sûr nous contenter d'être de permanents imprécateurs. Une telle posture ne serait pas responsable, il faut nous engager, il faut que ceux d'entre nous qui veulent que les choses changent s'engagent personnellement par la voix, par l'écrit, par l'action.

Pour cela il faut de la détermination, vous n'en manquez pas alors... rengagez-vous !

Bonnes vacances à tous.

Le Vice-Amiral (2S) Michel OLHAGARAY - Président de l'ANOCR

Sommaire

Juin 2014

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

EUROSATORY 2014 3

INFORMATIONS PRATIQUES

BRÈVES DE LA DÉFENSE 9

BRÈVES SOCIALES 14

ANOCR : CONSEIL D'ADMINISTRATION 2014 17

LES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL 18

VIE DE L'ASSOCIATION

ALLOCUTION D'OUVERTURE :
RAPPORT MORAL 19

PRÉSENTATION DES TRAVAUX
DE COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 23

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE L'ANOCR 35

COURRIER DES GROUPEMENTS 37

Pour toute insertion dans le Bulletin, hors Nécrologie, adresser textes et photos à bulletin@anocr.com

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris

Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07

Tél. 01.44.18.92.18 - Fax 01.45.51.41.76 - CCP 492 75 R Paris

Courriel : anocr@orange.fr

Site internet : www.anocr.com

Métro : Latour-Maubourg ou École Militaire

Directeur de la publication : Michel Olhagaray

Rédacteur en chef : Jacques Dupré

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet,
Daniel Valery, Bernard de Bressy, Emmanuel Dieudonné,
Thierry Llorca,

Impression : Lavauzelle Graphic

Dépôt légal : Juin 2014 - ISSN 0762.01 01

Commission paritaire : 0516 G 88248

Tirage : 11000 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex

Tarifs cotisation et abonnement : 3^e de couv.



Hommage au général BEAUDONNET (suite)



En 1970, il prend le commandement de la prévôté de la 3^e division des forces françaises à Baden-Baden en Allemagne. Un an après, il rejoint le groupement des prévôtés de la zone Sud de la gendarmerie des forces françaises à Fribourg et, en 1976, celui du 2^e groupement de gendarmerie mobile à Maisons-Alfort (94).

Atteint par la limite d'âge, le 26 octobre 1981, « l'officier de classe », commandeur de la Légion d'honneur, est nommé général de brigade dans la 2^e section, juste récompense de ses 40 ans passés au service de la France, ses 28 campagnes et son invalidité à 85 %. Le couronnement de cette carrière, en tout exceptionnelle, se situe dans la cour de l'hôtel national des invalides, à Paris, lorsque le Président de la République lui remet solennellement la dignité de grand officier de la Légion d'honneur en 1983 et celle de grand-croix de l'ordre national du mérite en 1998.

Ses obsèques ont eu lieu le 22 avril 2014 en la cathédrale Saint-Louis des Invalides où une cérémonie religieuse permettait à près de 500 fidèles de se recueillir une dernière fois devant le corps du défunt. Puis la dépouille recevait les honneurs militaires dans la cour des Invalides.

Extrait de l'hommage d'Elie Gambier dans la revue « Gendarmes d'hier et d'aujourd'hui » n° 241

Le général Louis Beaudonnet, qui était administrateur de l'ANOCR depuis plus de 30 ans était également membre du comité de rédaction du bulletin. C'était un homme plein d'humour animé d'une grande chaleur humaine. Merci mon général pour ce que vous nous avez transmis.

Lieutenant-colonel (H) Jacques DUPRE

Au nom du Conseil d'Administration, je tiens à exprimer la peine que nous ressentons devant la disparition de ce grand soldat et de cet homme bien.

Il était simple, il était droit, il croyait en des valeurs aujourd'hui délaissées et il a servi jusqu'au bout au sein de l'ANOCR qui lui en est infiniment reconnaissante.

Vice-Amiral (2S) Michel Olhagaray

DÉCÈS DU GÉNÉRAL MAURICE HENRY

Le général Maurice Henry est admis à Saint-Cyr en 1938, à l'âge de dix-neuf ans. Il prend part à la campagne de France à la tête du groupe franc du 110^e RI. Blessé en mai 1940, fait prisonnier sur son lit d'hôpital, il s'évade et rejoint, au Maroc, le 4^e RTM (Régiment des tirailleurs marocains). En permission en France lors de l'invasion de la zone libre, il passe en Espagne, est interné et s'évade pour rejoindre l'AFN. Il participe comme chef de section du 4^e RTM aux campagnes d'Italie, de France et d'Allemagne. Blessé deux fois, titulaire de quatre citations, il est fait chevalier de la Légion d'honneur à titre exceptionnel et promu capitaine en mars 1945. En 1947, il rejoint l'Indochine avec le bataillon « Pothier ». À la tête de sa compagnie de tirailleurs, puis du 2^e BME (Bataillon de marche Extrême-Orient), il est engagé dans les opérations de la zone ouest de Cochinchine. Blessé et quatre fois cité, il est promu officier de la Légion d'honneur. En 1953, jeune chef de bataillon, il est de retour en Indochine à la tête du III/1^{er} RTM qui opère au Moyen Laos, blessé et deux fois cité, il est fait commandeur de la Légion d'honneur en 1955. En 1960, il sert en Algérie au 3^e bureau du commandement supérieur puis comme chef d'état-major de la zone ouest-oranaise et de la 5^e division blindée.

Colonel à quarante-trois ans, il prend le commandement du 1^{er} BCP (Bataillons de chasseurs portés), qui va jouer un rôle déterminant dans les expérimentations « Massena ».

Chef d'état-major de la 3^e RM, général de brigade le 1^{er} septembre 1969, il est tour à tour commandant de la 4^e BM (Brigade mécanisée), chef de la division emploi de l'EMA et commandant de la 4^e division mécanisée.

En mars 1975, il prend le commandement de la 4^e RM et est élevé aux rang et appellation de général de corps d'armée.

En octobre 1976, il devient Inspecteur de l'Infanterie.

Pour ceux qui désireraient en savoir plus sur sa carrière : http://www.cndp.fr/crdp-reims/fileadmin/documents/complements_en_ligne/1ere_armee_francaise/la_campagne_italie.pdf



EUROSATORY 2014

Par le général Jean-Jacques CAHUET



EUROSATORY, le salon international de la défense et de la sécurité terrestre se déroule cette année du 16 au 20 juin au centre des expositions de PARIS NORD VILLEPINTE. Vous trouverez toutes les conditions de préparation de votre visite en suivant le lien suivant : <http://www.eurosatory.com/>

Les évolutions récentes du contexte national, nouveau Livre blanc de la Défense et de la Sécurité Nationale, vote de la nouvelle Loi de programmation militaire, remaniement ministériel et maintien de M. J.Y. LE DRIAN au poste de ministre de la Défense, mais aussi recherche de 50 milliards d'Euros d'économies budgétaires et poursuite difficile des opérations en Centrafrique comme au Mali ne sont pas totalement rassurantes tant pour les

industriels de la Défense que pour les experts du monde militaire.

Cependant, les événements en Ukraine et la montée des tensions entre la Russie et l'OTAN au sujet du rattachement de la Crimée à la fédération de Russie ont montré qu'il ne peut y avoir de diplomatie et de dissuasion efficace sans un solide appui par une force militaire conventionnelle respectable.

Enfin, l'insécurité, en France comme dans le monde, n'a pas diminué. En plus de l'Etat, elle doit désormais être prise en compte par les entreprises qui opèrent dans des zones à risques, et même par les villes, en particulier face à la multiplication des incidents climatiques.



Ainsi, à la demande des exposants, le salon EUROSATORY est dorénavant équilibré entre l'offre de défense et l'offre de sécurité au profit des fonctions régaliennes (Armées, Police et Gendarmerie, Pompiers et sécurité Civile) en termes de moyens matériels et de protection privée dont le marché potentiel est en croissance rapide.

Devant cette évolution de l'offre et des perspectives de demande, le COGES s'est adapté. Compte tenu des restructurations industrielles, mais aussi de plusieurs disparitions de PME par dépôt de bilan souvent suite à des commandes annulées ou réduites par l'Etat, 72 % des exposants reviennent ce qui est une mesure fiable de leur taux de satisfaction ! C'est aussi le fruit d'un travail constant de recherche et de conviction par les émissaires du COGES dans les divers salons d'armement car une participation onéreuse doit avoir un support à la hauteur et des perspectives commerciales positives. Aujourd'hui, les exposants Russes restent présents. Pour la première fois le nouveau gouvernement japonais a autorisé 13 sociétés japonaises à participer et la surface du Salon s'est accrue de 10 % tout en améliorant son organisation spatiale avec des pôles cohérents. La volonté affirmée du COGES est de positionner le salon comme n° 1 mondial, qui accompagne l'industrie en proposant une assistance globale aux exposants et leur fournissant toute l'infrastructure nécessaire pour développer leurs affaires car on sait bien que la technologie est le moteur de l'innovation,

tout particulièrement dans la Défense, et que les prix doivent être maîtrisés.

Avec 1 432 exposants de 53 pays présents, plus de 50 000 visiteurs professionnels de 130 nationalités attendus dont 152 délégations officielles de 87 pays, chacune d'elles étant pilotée par un officier accompagnateur, EUROSATORY est le salon des décideurs où se préparent des alliances et des contrats futurs. Contrairement au salon naval et au salon du Bourget, il n'y a pas d'ouverture au grand public.

Cette année deux nouveaux pôles sont ouverts : la sécurité des populations et l'assistance d'urgence et la protection des infrastructures et des installations sensibles. Demain on pourrait même envisager de voir les ONG faire leurs affaires à EUROSATORY. Les domaines des drones et des robots terrestres prennent de plus en plus d'importance, ainsi que l'asservissement des matériels terrestres sans pilote. En cyberdéfense l'exploitation du Big DATA (par exemple l'analyse automatique d'images) et en informatique les perspectives offertes par



les imprimantes 3D font partie des innovations présentées. Rappelons qu'en 2012, plus de 500 innovations étaient présentées en exclusivité au salon. A ce titre, de même que l'on a parlé du soutien logistique intégré, aujourd'hui, c'est la « supply chain » qui est le processus en vue. Elle sous-entend la présentation des filières complètes et de la nomenclature des produits présentés.

Mais en plus de la remise du prix CHANSON à une PME française innovante, l'événement de cette année est le soixantième anniversaire de l'ALAT avec une très importante opération de communication avec le COMALAT et la participation de plusieurs ARMY AVIATIONS.

L'EQUATION DE L'ARMEE DE TERRE

Dans le contexte actuel d'exécution de la LPM, l'armée de Terre est confrontée à une double problématique : poursuivre le renouvellement de ses capacités et faire face au vieillissement de certains équipements dont l'utilisation sera poussée au-delà de 2020.

En outre, l'armée de Terre est engagée dans des opérations dures qui sollicitent fortement ses équipements, générant ainsi un effort supplémentaire en maintenance pour maintenir voire régénérer leur potentiel.

S'agissant du renouvellement des capacités, le VBCI poursuit son déploiement dans les régiments d'infanterie. La trame missile-roquette est en cours de réalisation, une première étape ayant été franchie avec le missile moyenne portée (MMP). Le déploiement des équipements FELIN se poursuivra avec un allègement



du poids global du système et une meilleure ergonomie. Dans le domaine de l'aéro-combat, une première capacité opérationnelle est attendue pour le TIGRE HAD et le CAIMAN NH90 dans le deuxième semestre 2014.

Enfin, les premiers porteurs polyvalents terrestres (PPT) ont été livrés dans les forces en remplacement du véhicule de transport logistique (VTL), et ont été projeté avec succès pour la première fois en opération au Mali. Leur déploiement doit se poursuivre.

Le lancement du programme SCORPION est un enjeu majeur pour l'armée de Terre en 2014. En effet, il vise, à horizon 2018-2020, à renouveler toute la capacité de combat médiane de l'armée de Terre (VBMR et EBRC), aujourd'hui articulée autour du trinôme VAB-AMX10RCR-ERC90. Outre l'amélioration de la protection du combattant et de la mobilité des unités, la plus-value de SCORPION réside dans une efficacité supérieure des unités au combat à travers le partage des informations en temps réels au niveau des acteurs opérationnels. Cela sera rendu possible par le système d'information et de combat SCORPION (SICS) qui constitue la véritable moelle épinière de cette capacité opérationnelle globale.

Le renseignement avec la capacité drones tactiques (SDT) et la coordination des acteurs dans la troisième dimension (CMD3D et LDT) constituent également des axes prioritaires pour le renouvellement des capacités terrestres dans la LPM.

Enfin, au-delà du PPT déjà évoqué, les besoins de renouvellement des moyens de transport de la gamme tactique, véhicule type P4 en particulier, sont bien connus et partagés par tous les acteurs.



L'IMPACT DES RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES

Depuis 2012, l'industrie d'armement n'a pas cessé ses restructurations, en vue de bâtir des groupes européens à vocation mondiale.

Ainsi, le groupe AB VOLVO, qui, en 2001, avait acquis Renault Véhicules Industriels devenu depuis Renault Trucks puis ACMAT en 2006, a pris le contrôle de PANHARD en juillet 2012.

De même, EADS, maison mère d'AIRBUS, a pris la mesure des perspectives de rééquilibrage de ses activités vers le secteur civil en prenant la dénomination d'AIRBUS GROUP, son produit phare. De fait, cette nouvelle appellation indique principalement une profonde restructuration de ce groupe européen qui est devenu l'un des deux leaders mondiaux de l'aéronautique et de l'espace.

Enfin, si les commandes de l'Etat continuent de se réduire, faute des ressources exceptionnelles attendues des REX de vente des fréquences TNT, et si les contrats à l'export n'arrivent pas, se posera inévitablement la question de l'avenir de NEXTER, alors que le VBCI a largement fait ses preuves en OPEX dans des conditions difficiles.

EUROSATORY 2014 est ainsi absolument stratégique pour l'avenir de notre industrie de Défense. Les commandes d'armement sont reparties à la hausse au niveau mondial, la France, après un trou d'air en 2012 a connu le même rebond, il est impératif que cet essai soit transformé en 2014 pour que ce secteur participe pleinement à la réduction du déficit de notre commerce extérieur. On notera en

effet qu'en moins de dix ans, l'industrie d'armement française était passée du 3^e au 5^e rang des exportateurs, derrière les USA, la Russie, la Grande Bretagne et Israël.

La taille mondiale d'un groupe comme AB VOLVO apporte des avantages décisifs grâce au réseau de vente et surtout la répartition des capacités de support logistique. D'autre part, les expériences acquises par des entreprises comme ACMAT, PANHARD et Renault Trucks Défense en termes de conception intégrée, réutilisation des composants et standardisation sont capables d'apporter un avantage décisif dans un marché où les pays émergents sont de plus en plus performants et commercialement agressifs. Incontestablement, le fait pour un équipement d'être en service dans l'armée nationale et « combat proven » est aussi un critère de choix.

C'est pourquoi les industriels soignent l'accueil des délégations officielles sur leurs stands en accroissant leur cohérence et leur lisibilité. Ainsi, un regroupement national et thématique a été favorisé. A cet effet, RTD a réservé plus de 4 000 m² sur un espace unique.



DE LA FORCE PROTECTION A LA SECURITE DU TERRITOIRE

2012 a vu la présentation des moyens de protection des forces (blindages complémentaires, camps, ouvertures d'itinéraires, sol-air...). Aujourd'hui, l'ensemble des forces de sécurité et de police du monde s'équipe de moyens de plus en plus lourds pour un maintien de l'ordre renforcé. RTD présente deux gammes étendues sur les bases d'une part des blindés médians de PANHARD et d'autre part du châssis SHERPA déjà présenté en 2012. Tout particulièrement, un camion PC de maintien de l'ordre entièrement interconnecté a été développé en coopération avec THALES. Il permet de commander en temps réel à une intervention en zone urbaine par liaisons protégées avec les éléments sur le terrain et vers le haut avec le commandement central ou délégué. Naturellement des drones civils peuvent être insérés dans la boucle décisionnelle.

Si de nombreuses négociations sont en cours, il est cependant peu probable que des annonces spectaculaires soient publiées durant le salon.

AIRBUS GROUP est le premier fournisseur de la Défense en France. Ses produits et équipements participent à toutes les opérations aéroterrestres conduites par l'Armée de terre et les forces spéciales.

Pour le renseignement, les systèmes satellitaires et les drones MALE sont les maillons désormais indispensables des domaines stratégique et opératif en appui de la préparation et de la conduite des opérations. Dans la conduite des opérations, l'autonomie stratégique, tactique et logistique assurée par l'A330 MRTT, l'A400M, les CASA et les hélicoptères NH 90, CARACAL et COUGAR préservent la liberté d'action de notre pays face à tout type d'engagement. Enfin, le TIGRE est devenu un acteur incontournable du combat aéroterrestre en appui du GTIA SCORPION, intégré avec les drones de contact (DRAC), les désignateurs laser, et les missiles tactiques à travers les systèmes numériques qui renforcent la sûreté des dispositifs et la puissance des actions offensives.



Conscient de la tension budgétaire étatique qui lui impose de rogner sur ses marges, le groupe se doit d'aller chercher les marchés là où le besoin s'exprime, mais doit faire face à une concurrence renforcée tant de la part des USA et de la Russie que de la part de nouveaux fournisseurs comme la Chine.

MBDA société dont les actionnaires à droits égaux sont AIRBUS GROUP (37,5 %), BAE Systems (37,5 %) et FINMECCANICA (25 %), remplit désormais plus de la moitié de son carnet de commandes à l'export, ce qui était indispensable compte tenu des réductions successives des budgets de Défense en Europe, malgré une concurrence mondiale devenue de plus en plus rude.

Cette entreprise se pose désormais en fournisseur de services complets, études et développements, intégration de systèmes d'armes, missiles, systèmes d'entraînement et de maintenance et suivi clients. Elle a développé un système opérationnel C2 (command and control) capable de coordonner des capteurs (radar) et des systèmes d'arme différents (MISTRAL et

VL MICA par exemple) afin d'assurer la couverture SOL-AIR d'une opération ou d'un site (minier par exemple) au profit d'un Etat.

Comme l'ont prouvé deux tirs réussis d'interception de cibles représentatives de missiles balistiques tactiques, MBDA se positionne aussi, avec le missile ASTER, sur le segment de la défense antimissile balistique. Cette capacité propre que l'Europe pourrait développer, acquérir et mettre à la disposition de l'OTAN pourrait s'inscrire en complément de ce que font les Américains. C'est une première préfiguration de ce qui pourrait être réalisé à la suite des décisions prises lors du sommet de l'OTAN de mai 2012.

A la suite de la notification en décembre 2013 par la DGA du marché MMP (missile moyenne portée), ce système sera mis en exergue sur le stand de MBDA à EUROSATORY 2014. On y verra en particulier le poste de tir « infanterie », interopérable avec le système FELIN.

Ce missile fait aussi l'objet d'études d'intégration sous tourelle, en particulier pour satisfaire le besoin EBRC de l'armée de Terre dans le cadre du programme SCORPION.

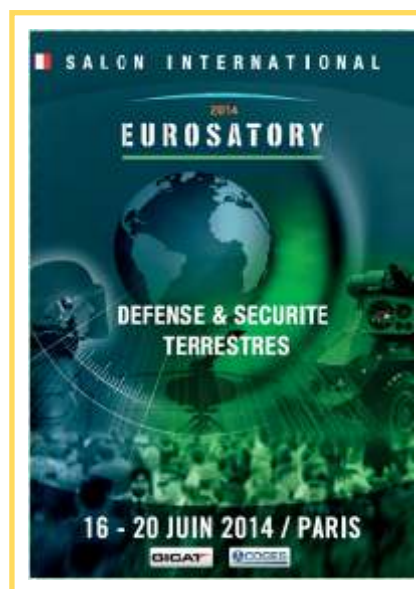
Un système de simulation sera associé à cet équipement. Aujourd'hui indispensable pour limiter les coûts de formation et d'entraînement, il permettra non seulement une exploitation en individuel, mais aussi un emploi en réseau, et à distance pour des entraînements au niveau des unités de combat.



LA PLACE DES PME

Le réseau des PME de défense est extraordinairement actif et réactif. EUROSATORY est pour eux une vitrine irremplaçable. Ces PME sont irriguées par les commandes directes de l'état comme par leur rôle en sous-traitance des grands groupes. Un seul exemple, AIRBUS GROUP irrigue plus de 9 000 sous-traitants en France.

S'il est une raison d'aller à EUROSATORY c'est certainement pour rencontrer ces entreprises innovantes, dynamiques et dont le tissu national produit de l'emploi à grande valeur ajoutée dans les hautes technologies.





Brèves de la Défense



Par le Commandant (H) Emmanuel Dieudonné

■ RÉUNION DES COMMANDEURS SUR LA TRANSFORMATION DES ARMÉES PAR LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR

Quelques semaines après sa prise de fonction, le général d'armée Pierre de Villiers, chef d'état-major des armées (CEMA) a réuni, le 10 mars 2014 à l'école militaire, les grands commandeurs (officiers généraux à la tête des organismes et structures interarmées) pour une journée d'échange autour du projet « CAP 2020 », projet global de transformation des armées. Il était entouré des chefs d'état-major d'armée et des directeurs de service qui ont présenté leur contribution afin d'atteindre les objectifs du projet « CAP 2020 ».



A cette occasion, les grands subordonnés du CEMA ont reçu « l'ordre aux armées, directions et service 2014-2016 ». Ce document, signé par le CEMA le 15 février dernier, jour de sa prise de fonction, précise les axes stratégiques de la réforme qui permettront, à l'horizon 2020, de disposer d'un outil militaire complet et cohérent, apte à garantir nos intérêts de défense. Ce document servira de référence à chacun des grands commandeurs pour la mise en œuvre de la transformation dans leur périmètre de responsabilité. Le CEMA avait ouvert la journée en précisant les lignes d'opération de son projet, ainsi que l'état d'esprit nécessaire à la réussite de la réforme : « ensemble, autrement et au mieux »

et il la referma, en insistant sur la pédagogie nécessaire, afin de susciter l'adhésion et la cohésion de tous : « En opération comme au quotidien, c'est en équipe que nous gagnerons et que nous construirons le succès des armes de la France »

■ LE GÉNÉRAL DE VILLIERS A OUVERT LE SIGEM 2014



Le 17 mars 2014, le général d'armée Pierre de Villiers est intervenu devant les élèves officiers réunis à Paris dans le cadre du séminaire interarmées des grandes écoles militaires (SIGEM) en s'exprimant sur le thème « Leadership et réforme ».

Une semaine après avoir fixé aux commandeurs les actions qu'ils auront à mener pour permettre aux armées de rallier le projet 2020, le CEMA a confié, aux jeunes officiers, la mission de « fédérer, de créer du lien, d'entretenir l'esprit de corps. » Car « la réussite de la réforme reposera plus encore sur le collectif, autrement dit sur la qualité et l'engagement du personnel, donc sur le commandement (...) la compétence et les valeurs humaines ».

■ CONSEIL DE LA FONCTION MILITAIRE DE LA GENDARMERIE (CFMG)

Le CFMG a été créé en 1990, il est l'instance nationale de la concertation en gendarmerie. Composé de 79 membres tirés au sort parmi les volontaires pour un mandat de quatre ans, il se renouvelle par moitié tous les deux ans. Les membres du conseil sont en liaison permanente entre eux, ainsi qu'avec le secrétariat général du CFMG qui est à leur disposition dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Les sessions du conseil se déroulent deux fois par an et durent une semaine. Entre les sessions, des groupes de travail, constitués sur des sujets spécifiques, et un groupe de liaison, élu par le conseil, assurent la continuité de la concertation au niveau national

Le secrétaire général du CFMG est nommé par arrêté ministériel, il dépend directement du directeur général de la gendarmerie nationale. Le colonel Jean-Jacques Taché occupe ce poste depuis le 1er août 2011. Le secrétaire général du CFMG remplit plusieurs fonctions :



- Il anime les sessions du conseil et veille à la liberté des débats, il participe également aux réflexions conduites sur la rénovation de la concertation.
- Il organise les sessions, ainsi que les groupes de travail qui associent le CFMG et la direction générale dans une réflexion commune sur les grands projets structurants.
- Il entretient des contacts étroits avec le directeur général de la gendarmerie et les directions de la direction générale.

- Il participe aux séminaires des officiers généraux et supérieurs à la formation initiale et continue des officiers et sous-officiers, ainsi qu'à celle des présidents de catégorie.

Force de proposition le conseil est un lieu de rencontre entre les membres et le directeur général de la gendarmerie et Il est associé, toute l'année, aux réflexions conduites sur des sujets structurants. Il participe, notamment, à l'élaboration des normes internes : emploi des unités, gestion des ressources humaines, soutien, concertation... Partie intégrante du dispositif de concertation militaire, il se prononce, également, sur des textes touchant aux statuts et aux conditions d'exercice du métier militaire.

■ LA FORCE SERVAL

La force Serval, c'est 1 600 militaires français présents sur le sol malien qui poursuivent la mission de lutte contre les groupes armés terroristes tout en appuyant la montée en puissance des forces de la MINUSMA (Mission multidimensionnelle intégrée des nations unies) et des FAMA.

De façon, plus précise, on peut noter sa capacité de monter des opérations combinées comme celle de mars dernier qui a permis de neutraliser un groupe d'une dizaine de terroristes dans l'Adrar des Ifoghas.



La force Serval avait décelé la présence d'individus suspects qui progressaient dans la vallée de l'Amettetaï. Cette région, comme toutes celles susceptibles de servir d'abri aux terroristes, est une zone d'intérêt couverte par les moyens de renseignement français. Ces derniers ont permis d'identifier les membres de ce groupe comme des terroristes. Ils étaient entre autres armés de roquettes de 122 mm, dont l'une a été mise à feu.

L'action combinée a impliqué un drone Reaper, des Mirage 2000D ainsi que des hélicoptères de type Tigre. Elle a conduit à la neutralisation de ce groupe.

L'ensemble des capacités de renseignement et de combat présentes dans la région apporte la souplesse et la réactivité aux forces françaises pour conduire des opérations d'opportunité de ce type.

■ TROUBLES DE STRESS POST-TRAUMATIQUE : PREMIER BILAN POUR « ECOUTE DÉFENSE »

Fin 2012, 550 militaires français étaient suivis par le Service de santé des armées (SSA) pour des troubles de stress post-traumatique (PTSD), causés par la tension nerveuse continue subie lors d'un déploiement sur un théâtre d'opération, la perte d'un camarade ou bien encore la vision de scènes difficilement supportables. Ces derniers se traduisent par des comportements addictifs et/ou suicidaires, de l'irritabilité et des cauchemars.

Mais pour le SSA, le nombre de militaires affectés par ces traumatismes est très probablement plus élevé : « à partir du moment où l'intensité des combats auxquels a participé l'armée française s'est développée, le nombre de nos soldats qui ont pu être traumatisés psychologiquement a arithmétiquement augmenté » avait expliqué le médecin-général Jean-Paul Boutin, lors d'un colloque portant sur cette question, organisé au Val-de-Grâce.

Raison pour laquelle un numéro d'appel national, « Ecoute Défense » (08.08.80.03.21) a été mis en place depuis janvier 2013, afin de permettre de joindre anonymement **et dans la plus stricte confidentialité** un psychologue du SSA 24h/24 et 7 jours sur 7. Cela, dans le cadre de mesures annoncées par le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, visant à améliorer la détection de ces PTSD, reconnus comme blessure de guerre depuis 1992.

Le bilan un an plus tard est de 330 appels reçus dont, 54 % ont porté sur un état de stress post-traumatique (soit 178 cas).



Plus de 80 % des appels ont concerné des militaires de l'armée de Terre, en activité ou non. Ainsi, 5 % des personnes souffrant de PTSD ayant appelé « Ecoute Défense » **sont des anciens des guerres d'Indochine et d'Algérie.** Mais au final, les théâtres d'opération les plus cités sont, sans surprise, l'Afghanistan, les Balkans et le Mali.

Il reste qu'il n'est pas facile pour les militaires de se confier même anonymement : 47 % des appels ont été passés par des membres de leur famille ou des proches, qui cherchaient des informations et une orientation vers des soins. La crainte pour les militaires persiste d'être jugés par les autres ou d'être déclarés inaptes à exercer leur métier, ceci en dépit de la confidentialité annoncée.

■ PROGRAMME FREMM

Le programme de frégates multi-missions (FREMM), mené en coopération avec l'Italie et lancé fin 2005, est le programme phare du renouvellement de la composante frégate de lutte anti-sous-marine et d'action vers la terre de la Marine nationale. À terme, 11 FREMM sont prévues pour la Marine nationale et 10 pour la Marine italienne. Les 11 frégates du programme (9 en version anti-sous-marine et 2 en version de défense aérienne) ont déjà été commandées à la DCNS pour le compte de la DGA.

La première FREMM Aquitaine a été livrée le 23 novembre 2012 et la deuxième, la Normandie, a été mise à flot en octobre 2012.

Les frégates de la Marine nationale sont regroupées au sein de la Force d'Action Navale (FAN). Ce type de bâtiment représente une



part significative de l'ossature d'une marine à vocation océanique. Les frégates contribueront à la mission de dissuasion en garantissant la sûreté de la force océanique stratégique. Et aussi : aux capacités d'intervention et de réaction immédiate dans les domaines de la projection de puissance, de l'action de la mer vers la terre et de la maîtrise des espaces aéro-maritimes, au dispositif permanent de prévention et aux missions de sauvegarde maritime dans le cadre de la protection des intérêts nationaux.

Les missions de ces bâtiments sont la maîtrise de la zone d'opération aéro-maritime, la frappe dans la profondeur avec le missile de croisière naval, la lutte anti-navires et anti-sous-marine, ainsi que le soutien et l'appui des opérations de projection.

Ces frégates permettront à la France d'apporter au sein d'une coalition européenne des capacités déterminantes pour la maîtrise du milieu aéro-maritime et pour la frappe dans les profondeurs.

■ ACTUALITÉ DU NRBC (NUCLÉAIRE, RADIOLOGIE, BIOLOGIE, ET CHIMIQUE)

Prévenir les incidents dans le domaine du NRBC, assurer la protection des forces et garantir la liberté d'action du commandement sont les missions dévolues à l'Armée de Terre. Mais elle peut également venir en aide à une population civile en danger, éventuellement, en raison de la globalisation des échanges et des transports de marchandises et de personnes. La NRBC s'inscrit dans un dispositif interarmées, interministériel et interallié. Elle est dotée de moyens sophistiqués de détection, de prélèvement, de reconnaissance, ainsi que de moyens approfondis de modélisation et de décontamination. Toute une chaîne de com-

mandement nécessite pour ses participants de travailler en synergie, tant en interarmées qu'en coordination avec les instances civilo-militaires.



■ AU-DELÀ DES LIMITES

Tous les deux ans, la Norvège invite ses partenaires de l'OTAN pour l'exercice grand froid, nommé COLD RESPONSE, regroupant 16 000 militaires de 16 nationalités différentes. Dormir sous la tente par -15° , marcher des heures par temps humide, tout en restant opérationnel durant 10 jours d'exercice, tels étaient quelques-uns des défis qu'un groupement tactique interarmes de la 27^e brigade d'infanterie de montagne a dû relever.

Suédois, Américains, Allemands, Hollandais, Danois, Anglais... se sont alliés dans la réalisation de cet entraînement réaliste, afin que tous apprennent à se préserver de conditions de vie très difficiles.

■ NOUVELLE VERSION DU PLAN VIGIPIRATE

Elle supprime le code couleur (jaune, orange, rouge, écarlate) allant du niveau d'alerte le plus faible aux risques imminents d'attentats majeurs. Subsiste deux niveaux de mobilisation :

- vigilance - logo rouge en forme de triangle, avec des côtés noirs, portant la mention « Vigipirate »,

- alerte - triangle identique portant la mention « Vigipirate - Alerte attentat ».

■ LA COMMISSION DES FINANCES DU SÉNAT CONTRÔLE LE SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE

La commission des finances du Sénat, présidée par Philippe Marini (UMP) et dont le rapporteur général est François Marc (Soc), a adopté un rapport de contrôle budgétaire de Yves Krattinger (Soc) et François Trucy (UMP) sur le service historique de la défense (SHD).

Issu de la fusion en 2005 des services historiques des armées (Terre, Marine, Air, Gendarmerie) ainsi que du centre des archives de l'armement et du personnel de Châtelleraut, le SHD a pour mission de collecter, classer, conserver et communiquer les archives du ministère de la défense. Il comporte une bibliothèque spécialisée de près d'un million d'ouvrages, tient la collection de référence des symboles et insignes militaires et constitue le principal centre de recherche en histoire militaire du ministère de la défense. **Au titre de ses missions administratives, le SHD participe notamment à la reconnaissance des droits des anciens combattants.**

Les rapporteurs considèrent que le SHD est allé au bout des économies qu'il était possible de réaliser à structures et missions constantes et qu'il n'est plus en capacité de remplir de manière satisfaisante les missions qui lui sont confiées.

Le SHD souffre, entre autres, de la dispersion de ses sites, de l'inadaptation de ses locaux de conservation, souvent vétustes, ainsi que de retard dans l'informatisation de ses processus et la numérisation de ses fonds. Il s'agit pour les rapporteurs d'une question de positionnement

de SDH au sein du ministère de la défense : mauvaise appréhension des enjeux attachés à ses missions « ainsi qu'à une tutelle inadaptée, exercée par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), au sein du Secrétariat pour l'administration (SGA).

Une forme de concurrence s'est parfois installée et par manque de vision stratégique, le ministère de la défense n'a pas su mettre à profit les atouts du SHD.

Les rapporteurs préconisent : une évolution de la tutelle, une rationalisation de l'organisation territoriale du SDH et le regroupement des archives sur un nombre de sites réduits dans des bâtiments à construire plutôt que rénovés en raison du coût des travaux.

Le SDH, devrait ainsi se consacrer au « développement de la recherche historique et de la collecte de documents sur les théâtres d'opération, afin d'organiser un retour d'expérience plus rapide et de contribuer plus utilement à la formation des militaires et à la réflexion stratégique ».

Le rapport est disponible sur le site Internet du Sénat à l'adresse suivante : www.senat.fr/notice-rapport/2013/r13-358-notice.html





Brèves Sociales

Par le Commandant (H) Emmanuel Dieudonné



■ MÉMENTO SOCIAL ANOCR

Le mémento social de l'ANOCR est en ligne sur le site de l'association.

Très complet, présenté de manière claire, c'est une source de renseignements tant pour les responsables de groupement que pour les seuls adhérents.



Qui fait quoi ? Au regard des organismes listés dans le mémento, figure les prestations qu'ils sont en mesure de fournir.

Par ailleurs, on trouvera un guide du conjoint survivant, comportant, entre autres conseils, une chronologie des actions à conduire après un décès.

On retiendra les informations sur la CMU (Couverture mutuelle universelle) mais aussi sur l'ACS (Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé) octroyées, bien entendu, sous conditions de ressources.

L'obtention de l'ACS est loin d'être négligeable. En sus d'un chèque variant de 100 à 550 €, suivant l'âge du bénéficiaire, ce dernier a droit aux tarifs médicaux sans dépassement d'honoraires et il est dispensé d'avance de frais sur la partie prise en charge par l'Assurance Maladie.

■ VOTRE SANTÉ, VOS DROITS : UN GUIDE PRATIQUE EN LIGNE

Le Défenseur des droits et le ministère des affaires sociales et de la santé proposent de retrouver en ligne un guide pratique concernant les droits des malades.

Le guide comporte 26 fiches pratiques structurées autour de plusieurs thématiques :

- l'accès aux soins, refus de soins par un professionnel de santé, soins aux personnes en situation précaire, soins à domicile, soins à l'étranger...,
- l'information du patient, personne de confiance, consentement aux soins, dossier médical, secret professionnel, don d'organes...,
- la qualité des soins (indicateurs de qualité, prise en charge de la douleur...),
- la fin de vie (directives anticipées, soins palliatifs...),
- faire valoir ses droits (médiation, plaintes, voies de recours...).



En annexe le guide détaille différentes procédures : indemnisation devant la commission de conciliation et d'indemnisation ou encore recours devant le juge administratif, le juge civil ou le juge pénal.

Consulter le guide « Usagers : votre santé, vos droits » sur l'espace « Droits des usagers de la santé » du ministère des affaires sociales et de la santé.

■ LE 112 : NUMÉRO D'APPEL DES URGENCES EN EUROPE

Accessible gratuitement partout dans l'Union européenne, le 112 a pour but d'offrir, **en plus des numéros d'urgence nationaux**, un numéro d'appel unique dans tous les États membres de l'UE.

En France le 112 aboutit, selon les départements, soit au centre de traitement des appels des sapeurs-pompiers, soit au SAMU (Service d'aide médicale urgente).



Le 112 ne se substitue ni au 15 (aide médicale), ni au 17 (police-secours), ni au 18 (sapeurs-pompiers), numéros que l'on doit continuer à utiliser pour obtenir directement le service de secours adapté à la situation.

Le 112 a vocation à être utilisé :

- pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police lors d'un déplacement dans un pays européen ;
- par les voyageurs étrangers qui ne connaissent pas les numéros d'urgence en France ;

– par les utilisateurs d'un portable.

Depuis un téléphone mobile, le 112 est prioritaire sur tous les autres appels. Il est acheminé par le premier réseau disponible dans la zone d'appel. L'accès au 112 nécessite la présence d'une carte SIM dans le téléphone portable, celle-ci permettant de repérer l'origine de l'appel. Il est en général possible de composer le 112 sans déverrouiller le téléphone.

Ne raccrochez pas si vous appelez le 112 par erreur mais indiquez à l'opérateur que tout va bien. Dans le cas contraire, il se peut qu'une aide d'urgence soit envoyée pour s'assurer qu'il n'y a aucun problème.

Source : Service – Public. fr

■ COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : CINQ PRODUITS À NE PAS CONSOMMER

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a refusé la mise sur le marché français de cinq compléments alimentaires de la marque « OxyElite Pro » et « Versa-I » censés favoriser la perte de poids ou le renforcement musculaire.



Ces produits étant également vendus sur internet, la DGCCRF recommande aux consommateurs de ne pas les acheter et de ne pas les consommer.

La Food and Drug Administration (FDA) soupçonne l'aegeline, substance contenue dans ces produits, d'être à l'origine de 75 cas d'hépatite signalés aux États-Unis, en Irlande, en Nouvelle-Zélande et au Japon. En France, aucun cas n'a, pour l'instant, été diagnostiqué.

Publié le 4 mars 2014 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).

■ L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE D'UN VÉHICULE N'EST PAS RESPONSABLE DES INFRACTIONS COMMISES APRÈS LA VENTE

L'ancien propriétaire d'une voiture n'est pas responsable des infractions commises par le nouveau détenteur, même si la carte grise est restée à son nom, dès lors qu'il est établi que le véhicule a été effectivement vendu.



C'est ce que vient de juger la Cour de cassation dans une affaire où l'ancienne propriétaire d'un véhicule était poursuivie pour stationnement abusif et non-apposition sur le véhicule de certificat d'assurance. Elle avait indiqué au tribunal avoir vendu son véhicule,, sans toutefois avoir procédé aux démarches nécessaires auprès de la préfecture en vue de la mutation du certificat d'immatriculation de celui-ci. L'enquête de police avait permis d'identifier l'acheteur, qui avait reconnu avoir acquis le véhicule en cause.

Pour la Cour de cassation, la responsabilité pécuniaire automatique du titulaire de la carte grise prévue pour certaines infractions ne s'applique pas, s'il est certain que le véhicule a été vendu à un acheteur identifié (et, quand bien même celui-là n'avait pas réalisé les démarches nécessaires auprès de la préfecture).



Le code de la route prévoit que, par exception au principe selon lequel le conducteur est responsable des infractions, le titulaire du certificat d'immatriculation est responsable pécuniairement des infractions au stationnement ou à l'acquittement des péages, à moins qu'il n'établisse l'existence d'un événement de force majeure ou qu'il ne fournisse des renseignements permettant d'identifier l'auteur véritable de l'infraction. (Cass. Ch. criminelle 28 janvier 2014) Publié le 13 février 2014 par la Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

■ LOGEMENT : NOUVEAU DROIT POUR LES COUPLES PACSÉS

Auparavant les partenaires d'un Pacs n'étaient co-titulaires du bail de leur logement que s'ils avaient tous les deux signé celui-ci.

Au terme de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, la co-titularité peut s'acquérir s'ils en font la demande. En cas de dissolution du Pacs, l'un des partenaires peut saisir le juge d'instance aux fins de se voir attribuer le bail.

En cas de décès de l'un des partenaires, le survivant bénéficie, sauf s'il y renonce expressément, d'un droit exclusif sur le bail, même s'il n'en avait pas la co-titularité.



ANOCR : CONSEIL D'ADMINISTRATION 2014-2015

(Référence : votes de l'assemblée générale des 2 et 3 avril du Conseil d'administration du 3 avril 2014)



BUREAU

Vice-amiral (2S)
M. OLHAGARAY
Président national



Général (2S) **J.-G. BLANC**
Vice-Président



Colonel (H) **C. GRADIT**
Vice-Président



Commissaire en chef de
la marine de 1^{re} classe
A. MONNIER
Trésorier

ADMINISTRATEURS (1)



Com. g^{al} (2S) **J.P. AMEILHAUD**
*Délégué à l'Assemblée
Nationale (1)*



Contre-amiral **J. AZZIS**



IPA (H) **P. BERGES**



CEC (H) **J.-M. BERNARD**
*Secrétaire général COMAC
(1) - (3)*



Colonel (H) **A. BOIS**
CFR-UNEO et Lachenaud (1)



C^{re}-amiral (2S) **Y. BONNEVILLE**



Général (2S-T) **B. de BRESSY**
Comité d'Entente St-Syrienne (1)



Colonel (H) **M. BRUNET**



M^{me} CHANDOUINEAU-GIRARDET



Général de brigade (2S)
F. GAUDY



Lt-Colonel (H) **T. LLORCA**



Général de brigade (2S)
F. MESTRALLET



Lt-colonel (H) **J.-P. PANOT**
*Vice-Président CNR - CFR -
OSS (1)*



Général de brigade (2S)
D. SIMON



Colonel (H) **J. SIMONNET**



Commandant **G. TEYSSIER**
CNMSS (1)



Lieutenant-Colonel (H)
D. WATTEZ

CFR : Confédération Française des Retraités
CNMSS : Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale
CNR : Confédération Nationale des Retraités
COMAC : Comité d'Action des Anciens Militaires et Marins de Carrière
CPRM : Conseil Permanent des Retraités Militaires
CPS : Commission Prestations supplémentaires
OSS : Observatoire Séniors Société
SEMLH : Société d'Entraide de la Légion d'Honneur
2S : 2^e section - A : Air - G : Gendarmerie - M : Marine - T : Terre

(1) Représentant de l'ANOCR auprès de...

(3) COMAC : ANFASOCAF - ANOCR - FNOM - FNRG - UNPRG - UNSOR

Les nouveaux membres du Conseil d'administration



Le Contre-amiral (2s) Jean AZZIS est issu de la promotion 1966 de l'Ecole Navale. Il effectue sa carrière embarquée à bord des différents types d'unités, dont les deux porte-avions, au sein des Flottilles et Escadres de la Marine. Il a participé aux opérations navales liées aux conflits du Liban, de la Yougoslavie, de la Mer rouge et du Golfe arabo-persique. Breveté de l'Ecole Supérieure de Guerre Navale, il a exercé cinq commandements à la mer. Il est marié et père de cinq enfants.



Le général (2S) Didier SIMON est officier de l'armée de terre, et issu du recrutement interne (promotion EMIA LCL BROCHE 1979-1980) ; il a servi pendant près de 36 années dans l'institution militaire, partageant son temps de service entre unités opérationnelles, états-majors et écoles. Il a également servi au ministère de l'outre-mer pendant près de six ans (en position hors budget Défense). Officier de l'arme du Génie, il a eu la chance de commander outre-mer le 3^e régiment du service militaire adapté (SMA) de Guyane. Nommé général de brigade en 2009, il prend la direction du SMA à Paris (ministère de l'outre-mer), puis termine sa carrière à l'inspection de l'armée de terre. Il devient adhérent de l'ANOCR dès qu'il quitte le service actif et il est élu président du groupement de Maine-et-Loire en juillet 2012. Il est aussi adhérent actif d'Implic'Action et de l'Epaulette.

Actuellement, il partage son temps entre activités professionnelles (consultant en management et insertion), associatives et bénévoles (au profit des missions locales notamment).



Le commissaire en chef de 1^{re} classe Alain MONIER, ancien élève du collège Stanislas à Paris, est entré dans la marine en 1981, après avoir obtenu une maîtrise en sciences économiques à l'université de PARIS II et un diplôme d'études comptables supérieures. A la sortie de l'école du commissariat il embarque sur l'escorteur lance-missiles DUPETIT-THOUARS puis sur le pétrolier-ravitailleur DURANCE. En 1989, affecté à l'Ecole des fourriers, à Rochefort, où il occupe le poste de directeur de l'enseignement et rejoint Cherbourg en 1992 comme chef du centre administratif du port militaire. Après un bref passage en administration centrale à Paris, il retourne à Brest dans l'état-major du commandant de l'escadrille des SNLE. En 1998 il part pour Toulon où il embarque sur le porte-avions FOCH puis intègre le bataillon des marins-pompiers de Marseille. Après un retour à Brest il sert à la tête de la division affaires générales de l'état-major de l'amiral commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique et termine sa carrière comme commandant de l'école des fourriers de Querqueville.

ALLOCUTION D'OUVERTURE : RAPPORT MORAL

Messieurs les Présidents d'honneur
Madame et Messieurs les membres du Bureau et du Conseil d'Administration
Messieurs les Présidents des Groupements
Mesdames, mes chers camarades

Cela fait maintenant 5 ans que vous avez bien voulu m'élire à la présidence de l'ANOCR, et c'est toujours, je l'espère, avec le même plaisir que moi et la même volonté d'agir ensemble que vous vous retrouvez ici rassemblés une nouvelle fois.

Je vous souhaite la bienvenue.

Vous allez voter ce matin afin de renouveler le Conseil d'administration et nous allons travailler ensemble afin de définir, dans la continuité, les voies et les moyens de faire reconnaître et avancer nos idées et d'améliorer le fonctionnement de notre association.

Le quorum étant atteint, je déclare ouverte l'Assemblée Générale 2014.

Nous aurons tout d'abord une pensée pour ceux qui nous ont quittés récemment et en particulier pour le général ROLLAND qui fut un éminent administrateur de l'ANOCR pendant de longues années mais aussi le président extrêmement actif et dévoué du groupement des Bouches-du-Rhône.

Nous n'oublions pas non plus nos donateurs généreux : M^{me} MALVY, M^{me} ANDRIVET, M^{me} BRECHET, le lieutenant féminin MONCHÂTRE, M^{lle} SALE, M^{me} PERRET, M^{me} CANTILLON de TRAMONT et le général BIRE au nom de son frère Jacques tué en Indochine.

Nous associons bien entendu dans nos pensées le souvenir de ceux qui sont tombés ou ont été atteints dans leur chair au cours d'opérations menées au service de la France en AFGHANISTAN, au MALI où les combats continuent et en République Centrafricaine où la paix n'est certes pas encore rétablie.

Que leur mémoire soit respectée et honorée, nous nous inclinons devant la douleur de leurs familles.

Nous allons respecter ensemble un instant de recueillement à leur intention.

L'année 2013 a été intense et dominée par l'établissement du nouveau Livre Blanc, le vote de la Loi de Programmation et d'un budget de la Défense très contraint dans un mauvais climat économique qui pèse sur l'ensemble de la politique du gouvernement. Elle a vu aussi s'achever le retrait avancé d'Afghanistan, se consolider la campagne de sauvetage au MALI et s'amorcer dans l'urgence une opération humanitaire de stabilisation de la République Centrafricaine en proie à des massacres ethniques et religieux dans une vacance profonde du pouvoir ; ce sont là, comme l'an dernier, beaucoup d'événements qui ont impliqué les armées en un laps de temps très court et elles ont

là encore répondu de la meilleure des façons malgré le traitement budgétaire et les restructurations dont elles étaient l'objet.

Toujours solidaires de nos armées nous leur avons manifesté notre soutien à chaque occasion.

Quant à notre association, elle accompagne la vie de nos armées et de notre Défense en apportant ses avis, son expérience et sa volonté de participer toujours mieux à leur évolution ainsi qu'à une défense toujours plus active des retraités.

Confrontée à la baisse régulière de ses effectifs, son principal souci, elle se bat et ne se résout pas à cet affaiblissement.

Comme l'an dernier et dans le souci d'améliorer encore le travail des commissions de cette Assemblée Générale nous avons souhaité approfondir les problèmes concrets que nous rencontrons afin de tenter de leur donner des réponses rapides si possible. Bien entendu toutes autres questions peuvent y être abordées.

Les moyens d'une meilleure efficacité d'influence ont été mis en place à l'Assemblée Nationale ainsi qu'au Sénat et nous travaillons dans le même esprit avec les chefs d'Etat-Major d'Armée.

Le Ministre a bien voulu recevoir enfin, début 2014 une vingtaine d'associations d'anciens militaires afin de nous informer de sa « méthode », exercice qui ne nous a pas forcément convaincus car les hypothèses financières nous apparaissent comme singulièrement optimistes, mais le geste était là et les échanges francs. J'ai, en votre nom, demandé qu'il soit procédé à une modernisation du dialogue social et de la gouvernance des retraités militaires.

Une réunion du même type devrait se tenir dans un an, nous ferons alors le point de la situation que nous allons nous attacher à faire évoluer avec obstination. Nous allons parcourir maintenant nos activités de l'année dans les diverses politiques que nous avons définies ensemble ainsi que dans les aspects plus classiques de la vie habituelle, direction, finances, aides sociales, mémoire, communication et vie de l'association.

I – LES POLITIQUES D'INFLUENCE

L'Assemblée Nationale renouvelée a été l'objet de profonds changements dans l'organisation de ses principales Commissions mais les contacts ont été pris pour y dessiner nos futures actions par le commissaire général AMELHAUD, notre représentant accrédité. Le Sénat, déjà stabilisé, a accordé le

premier une accréditation à notre représentant, le général BRITSCH.

Je dois cependant souligner les grandes difficultés que nous rencontrons pour être reçus par Mme ADAM présidente de la Commission de la Défense de l'Assemblée Nationale, cela est assez contrariant et nous allons faire connaître notre déception y compris par votre entremise et celle des députés que vous connaissez. Ce sera pour certains d'entre vous le baptême du feu de l'action politique indispensable à la défense de nos intérêts.

Nous avons désormais cet instrument à notre disposition. Il vous revient maintenant de continuer de nouer les relations les meilleures possibles avec les élus de tout bord de vos départements afin de faire émerger ceux qui seraient les mieux disposés envers nous et enfin de nous communiquer leurs noms et coordonnées, j'insiste sur ce point !

Une demande dans ce sens a été déjà exprimée auprès de tous les présidents, mais je comprends bien qu'il nous faille encore creuser cette question afin d'améliorer notre performance dans ce domaine.

La reconversion

Comme je vous l'ai déjà annoncé, l'ANOCR va enfin pouvoir se montrer active sur le front de la reconversion de nos camarades d'active qui en ont et vont en avoir bien besoin. Nous avons en effet signé avec La Saint-Cyrienne, l'AEA, l'AEN et l'Epaulette une convention pour mettre en commun le fonctionnement de nos diverses organisations de reconversion et nos réseaux.

Le général SIMON, déjà très actif dans ce domaine et qui vous a présenté IMPLIC'ACTION l'an dernier et vous en parlera encore en commission, sera notre représentant dans CAP2C, nom de ce nouvel organisme.

II – LE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION DE L'ASSOCIATION

Le Conseil d'Administration

Comme chaque année vous avez voté pour le renouvellement du Conseil d'Administration qui lui-même élira demain votre Bureau national.

Nous assistons cette année à un renouvellement profond car un certain nombre de vos administrateurs historiques, qui se sont beaucoup dévoués et à qui nous devons beaucoup, ont souhaité prendre du recul. Il s'agit du Général Jacques BOURILLET qui fut pendant un an votre président et m'a passé une suite parfaite, du contrôleur général Jean-Claude GELINEAU vice-président depuis 8 ans, qui a été pendant de nombreuses années aussi le responsable du Comité de Gestion et du général Georges PHILIPPOT notre Trésorier National qui ne peut être parmi nous aujourd'hui.

Je suis heureux de leur remettre en votre nom la médaille de l'ANOCR qui leur rappellera, j'espère,

la reconnaissance que nous avons pour leur dévouement efficace et amical.

Je vous demande de les remercier tous les trois en applaudissant leur dévouement et leur entrain à vous servir.

Pour les remplacer se présentent à vos suffrages, par ordre alphabétique :

- L'amiral AZZIS, président du groupement du Var ;
 - Le commissaire en chef (R) MONIER, coopté au sein du Conseil d'Administration depuis 3 mois, actuellement Trésorier National Adjoint et qui veut bien, s'il est élu, assumer la charge de Trésorier ;
 - Le général Didier SIMON, président du groupement du Maine-et-Loire dont l'expérience en matière de reconversion nous sera particulièrement utile.
- Enfin je vous informe de mon intention d'être à nouveau candidat cette année à la présidence de l'ANOCR.

L'équipe de direction

Comme je viens de vous le dire, un certain nombre d'anciens de grande compétence vont prendre du recul et un certain nombre de fonctions vont changer de titulaires, mais sans révolution de palais, rassurez-vous.

Ainsi, je souhaite que le général BLANC continue de siéger au Bureau en tant que vice-président, que le colonel Claude GRADIT rejoigne le Bureau en tant que vice-président chargé des groupements et que le CCI® MONIER soit notre prochain Trésorier National, bien entendu tout cela si vos suffrages les confirment.

Au sein du C.A. le général SIMON sera notre spécialiste de la reconversion.

Cependant des renforts sont encore indispensables, chacun doit y penser car l'avenir passe par un renfort de la structure de direction qui est encore trop légère. Pensez à encourager vos camarades de la région parisienne à nous rejoindre.

La cellule d'influence composée du CCI BERNARD (Conseil Supérieur de la Fonction Militaire et Conseil Permanent des Retraités Militaires), du Cre GI AMEILHAUD (Assemblée Nationale) et du GI BRITSCH (Sénat) est opérationnelle et organise son action.

Notre Chancelier, l'Adjudant-chef BAYOL, que vous connaissez bien maintenant, fait un travail remarquable en toute discrétion. Il est d'ailleurs ici et vous pouvez vous entretenir avec lui si vous le souhaitez.

Vous le savez tous, l'ANOCR a décidé de se doter d'un Délégué Général, élément indispensable au bon fonctionnement d'un organisme complexe dans un environnement réglementaire toujours plus difficile.

J'ai donc le plaisir de vous présenter aujourd'hui le commissaire général Polini qui occupe ce poste, à temps partiel, depuis le mois de novembre et qui est déjà d'une très grande aide.

Les finances

Le rapport financier vous sera présenté et soumis au vote cet après-midi. L'état de nos finances est bon. Notre bilan est sain et nous permet d'envisager d'accentuer des politiques déjà engagées en particulier dans le soutien des groupements qui connaissent des difficultés financières.

Comme vous le savez nous fonctionnons avec un déficit structurel récurrent et accepté. Ce déficit est resté contenu l'an dernier mais nous allons vous présenter un projet de budget encore marqué par le fonctionnement transitoire de notre organisation comptable qui devrait se stabiliser vers la fin de 2014 ainsi que par l'alourdissement normal des charges salariales.

C'est la raison pour laquelle nous allons discuter en commission et en Conseil d'Administration de la revalorisation de la cotisation qui n'a pas bougé depuis trois ans. Une résolution sera mise au vote demain matin.

Par ailleurs nous avons continué de simplifier nos placements dans la ligne de gestion prudente que doit suivre toute association.

Je voudrais maintenant remercier tous les présidents et trésoriers qui font l'effort de s'adapter aux nouveaux usages comptables et aux évolutions de l'extranet que nous faisons évoluer pour rendre plus précis nos exercices comptables. Les résultats obtenus sont très encourageants. Mais je voudrais aussi rassurer tous ceux qui rencontrent des difficultés dans ce domaine, nous savons combien il est difficile de faire le saut de l'informatique et nous ne laisserons tomber personne.

Il est de notre responsabilité de vous aider autant qu'il le faudra.

Les statuts

Le Conseil d'administration s'est penché sur nos statuts et nous avons abordé ce sujet lors de notre dernière Assemblée Générale, il en ressort que la modification de nos statuts n'est pas poursuivie et qu'il est recommandé d'admettre comme adhérents tout officier ayant servi sous un contrat quel qu'il soit. Dans un souci d'ouverture envers nos amis attachés à notre action les présidents sont autorisés à admettre comme membres bienfaiteurs, dans des proportions raisonnables, des personnes ne remplissant pas parfaitement les conditions formelles d'adhésion.

III – Les projets, les politiques sociales, mémorielles, de communication et la vie de l'association.

Notre demande essentielle qui concerne comme vous le savez l'évolution de la gouvernance des retraités suit son chemin. Nous l'avons exprimé avec force et constance. La pratique a déjà commencé à évoluer et nous espérons bien voir déboucher nos demandes dans un avenir proche.

Nos projets

Décidés au cours des A.G. 2011 et 2012, ils ont évolué :

- Le groupement de Paris Ile-de-France est né, il a tenu sa deuxième A.G. en décembre dernier. Le démarrage est lent mais nous sommes patients et déterminés. Nous avons rencontré quelques associations qui pourraient se rapprocher de nous.

- L'achat d'un local n'est plus envisagé pour l'instant. Nous réexaminerons cela lorsque le groupement Paris Ile-de-France aura connu un certain développement.

- Les projets du gouvernement dans la lutte contre la perte d'autonomie commencent à se préciser et le gouvernement devrait présenter un projet de « Loi pour l'adaptation de la société au vieillissement » avant la fin de l'année. Des indications filtrent déjà qui font état d'un financement insuffisant de 650 M€ au lieu des 2 ou 3 Milliards nécessaires. Nous suivons bien entendu cela avec une grande attention afin de pouvoir intervenir et vous en expliquer les conséquences.

Les aides sociales

Le montant des aides sociales accordées par le siège se monte à 28 500 € environ.

Le montant attribué à des veuves dans le besoin se monte à 17 200 € soit environ 60 % des sommes allouées.

Nous avons pu répondre à toutes les demandes.

En tout 13 bourses ont été attribuées soit directement soit par l'intermédiaire de l'ADO à des enfants relevant du ministère de la Défense.

Notre action de soutien des veuves auprès des pouvoirs publics perdurera le temps qu'il le faudra.

Je voudrais souligner ici à nouveau combien il est indispensable de pousser tous ceux qui y ont droit à adhérer à la CNMSS, car à ce titre ils peuvent recevoir des aides complémentaires particulières délivrées au cas par cas aux seuls ressortissants de cette caisse. Le problème douloureux et fort coûteux du financement des prothèses pour nos blessés paraît avoir trouvé une solution de financement par la CNMSS qui devrait ensuite se retourner vers l'ONAC semble-t-il. Tout cela n'est ni simple ni parfait mais progresse.

Nous soutiendrons aussi l'action du comité d'Entente de Grands Invalides de Guerre qui a envoyé une lettre au Président de la République afin de faire reconnaître et appliquer les mesures spécifiques que devraient leur procurer le « Droit à Réparation », base du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des victimes de Guerre.

Le partenariat avec les Armées

J'ai eu cette année encore des entretiens réguliers et confiants avec les chefs d'Etat-Major que j'ai de nouveau sensibilisés à leurs responsabilités envers les retraités. Le CEMAT a ainsi agréé le CGI AMEILHAUD comme correspondant de l'ANOCR auprès de l'EMAT.

Les relations avec la Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre sont excellentes, mais celle-ci semble actuellement ployer sous la charge de travail à laquelle elle est soumise.

La cellule équivalente de la Marine ne nous a pas encore confié de dossier et nous sommes sur le point de signer un accord équivalent avec l'Armée de l'Air.

L'action mémorielle

Grâce à l'action menée par des associations réunies au sein du Comité d'Entente, il a été possible de repousser les intentions officielles de réexaminer le problème des fusillés de la guerre 14-18.

Un cas nouveau est apparu lors de l'annonce par le Président de la République de l'éventualité du transfert au Panthéon des cendres de Jean ZAY assassiné par la milice et résistant mais qui avait commis dans sa jeunesse un poème qui ne semble pas compatible avec un tel signe de reconnaissance de la nation. Le Comité d'Entente, avec notre soutien, a exprimé par écrit sa désapprobation au Président de la République. Nous participerons bien entendu aux commémorations du centenaire coordonnées par le général IRASTORZA, membre de l'ANOCR.

J'ai d'ailleurs le plaisir de vous annoncer qu'il s'adressera à vous demain matin, en tant qu'invité d'honneur et traitera de :

« La guerre de 14-18 : Commémorations – Les rapports entre le Politique et le Soldat ».

Le Bulletin

Notre nouvelle équipe de rédaction vous propose désormais un bulletin que beaucoup estiment être de grande qualité.

Je leur suis personnellement très reconnaissant de faire ainsi progresser notre capacité d'expression et de rayonnement. Vous avez pu ainsi noter la création de nouvelles rubriques comme « Questionnements » qui, je l'espère, vous intéressent.

Pour l'année 2012, les comptes du bulletin ont vu diminuer le déficit grâce à une attention toute particulière portée au nombre d'exemplaires commandés et à la mise à jour des abonnements.

Lors de l'A.G. 2011 le prix de l'abonnement a fait l'objet d'une augmentation, bien entendu il n'en sera rien cette année encore et nous faisons tout pour repousser la prochaine échéance. Nous allons en particulier diminuer la part de salaire de Nathalie que nous faisons supporter par le budget du Bulletin.

Nous allons aussi tenter d'attirer quelques annonceurs pour soulager nos finances.

Le site INTERNET

Je vous dirais comme l'an dernier qu'il n'est pas encore à la hauteur de ce qu'il devrait être. Pour l'instant c'est toujours l'équipe de rédaction du bulletin qui y porte une attention forcément mesurée jusqu'à ce que puisse émerger un responsable et une équipe dédiée pas nécessairement très nombreuse mais

motivée. Nous pensons l'enrichir en faisant paraître des articles susceptibles de mieux couvrir l'actualité et d'une longueur et d'une actualité peu compatibles avec le format et la périodicité du bulletin.

Nous lui apporterons cette année les évolutions mesurées mais nécessaires pour le rendre plus attrayant.

Il lui faut maintenant un rédacteur en chef et quelques collaborateurs spécialisés. Alors je recherche toujours des bonnes volontés.

IV – Deux préoccupations fortes

Mais apparaissent deux sujets de préoccupation forte

Comment ne pas aborder la très paradoxale situation dans laquelle se trouvent nos armées : face à des dangers qui se précisent et se rapprochent et à des sollicitations de plus en plus fréquentes, les moyens de la Défense sont de plus en plus chichement comptés et le grand écart est saisissant lorsque l'on rapproche Livre Blanc, Loi de Programmation militaire et budget de la Défense pour 2014.

Depuis la chute du mur de Berlin l'Occident s'est vite, trop vite sans doute, convaincu que l'histoire allait s'apaisant et n'a eu de cesse de désarmer à qui mieux mieux dans une sorte de surenchère largement confortée par les difficultés économiques d'un monde débridé. Et puis soudain apparaissent, après l'Afghanistan et la Libye, les crises africaines multiformes et puis les désordres de l'Ukraine suivis de l'annexion de la Crimée et les menaces d'une sorte de résurgence d'un passé trop vite oublié.

Alors tirons encore une fois la sonnette d'alarme et ne nous laissons pas de rappeler aux responsables que le temps de la construction de Défense est un temps très long et que l'on réarme bien plus lentement que l'on ne désarme.

Il monte aussi dans notre société comme un sentiment de désenchantement devant l'incapacité apparente des hommes et femmes politiques du pays à assumer leurs responsabilités avec courage et crédibilité.

Alors quel peut être le rôle d'une association comme la nôtre ?

Il nous revient tout d'abord de faire remonter les sentiments des adhérents déçus et parfois écœurés en alertant encore et toujours les pouvoirs publics et les élus individuellement mais aussi par nos contacts dans les assemblées parlementaires.

Nous devons aussi continuer à soutenir la confiance de nos adhérents dans la représentativité de notre démocratie. Cela passe par une incitation forte à l'établissement de contacts locaux, en mettant en place des échanges réalistes et continus de nature à rétablir les liens distendus. Mais pour cela il faut que les deux parties y soient disposées. Il faut aussi que ceux qui en portent la plus grande responsabilité s'attachent à regagner la confiance perdue. Leur démarche doit être à la fois individuelle vers chacun d'entre nous mais aussi collective vers les associations qui maintiennent un tissu social basé sur des

valeurs communes et un très fort attachement à nos institutions.

Certes la tâche est difficile mais tellement indispensable que nous allons tout faire pour emporter l'adhésion du plus grand nombre possible de responsables politiques avec l'aide de toutes les associations qui voudront bien nous rejoindre dans ce combat.

V – La vie de l'association

Notre association, malgré ses valeurs de convivialité et d'entraide qui ont toujours fait sa force, connaît une érosion progressive de ses effectifs.

Nous continuons de rendre notre action plus visible et plus efficace en particulier dans la défense de nos intérêts. Pour cela nous avons défini une ligne d'action et nous sommes dotés d'une structure qui doit s'étoffer peu à peu afin de rendre efficace une stratégie d'influence sans laquelle toute action ne peut être qu'inutile. Il faut que cette action de défense de nos retraités soit connue de tous, c'est là une des solutions qui nous paraissent devoir être les plus efficaces à l'avenir.

Nous souffrons aussi d'une façon très concrète d'une grande difficulté à renouveler nos responsables de groupements et nous souhaitons prendre en compte ces difficultés. C'est pourquoi une nouvelle organisation de notre action doit nous permettre de mieux

anticiper ces problèmes et de mieux aider ceux qui les rencontrent.

Il en a été débattu lors de la dernière A.G. au sein des commissions compétentes afin qu'émergent des propositions d'actions que votre Conseil d'Administration s'est efforcée de mettre en œuvre, vous pourrez en discuter ensemble tout à l'heure.

J'espère qu'ainsi vos difficultés, mieux prises en compte, pourront être atténuées.

Les politiques que souhaite mener l'ANOCR ont été définies, votées à l'occasion des trois dernières Assemblées Générales et ont connu une mise en œuvre qui s'est maintenant accélérée.

Nous allons donc continuer de nous remettre en question au sein même de votre direction nationale pour pallier le manque de volontaires qualifiés. Notre vie associative, elle-même, doit être revivifiée avec attention et je souhaite vous assurer tous de la grande attention que nous y portons, votre Conseil d'Administration, votre Bureau ainsi que moi-même, votre président.

Je vous remercie de votre attention.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE COMMISSION

Commission n° 1 - « effectifs et finances »

Coprésidence : contrôleur général Gelineau, général Dubourdieu – amiral Bonneville, commissaire en chef de la marine Monier.

I. PRÉSENTATION DES EFFECTIFS

Situation au 31 décembre 2013

	Actifs	Veuves	Orphelins
Général	819	254	0
Colonels	1 731	684	4
Lieutenant-colonels	1 662	596	6
Commandants	954	512	6
Officiers subalternes	991	613	16
Membres associés	26	37	0
Totaux	6 183	2 696	32

La situation des effectifs provient des informations Extranet. Ont été ajoutés les effectifs des groupements qui n'ont pas de situation Extranet (Aude – Dordogne – Côte-d'Or – Marne/Haute-Marne).

La commission a pris acte de la diminution préoccupante des effectifs. Elle recommande une action prioritaire en ce domaine.

2. RAPPORT FINANCIER

Par le CGA Gelineau.

Le conseil d'administration au cours de sa séance du 18 mars 2014 a examiné le rapport financier, les comptes de l'exercice 2013 et le budget prévisionnel 2014 qui ont été ensuite communiqués aux présidents de groupements et aux membres de la commission préalablement à l'assemblée générale. Ces documents ont été examinés au sein de la commission le 2 avril 2014.

2.1. LE COMPTE DE RÉSULTAT 2013

Le déficit de l'exercice, cumul du déficit de l'association, de l'aide sociale et du bulletin, qui était de 38 369 euros en 2012 est de 50 975 euros en 2013. Le budget prévisionnel avait anticipé un résultat plus défavorable avec un déficit de 57 480 euros.

Le montant des charges (255 931 euros) est égal à un euro près à celui de l'exercice précédent. L'augmentation du déficit est donc imputable à la diminution des recettes d'environ 6 %.

Le déficit de l'association (27 092 euros) est inférieur de près de 30 % à celui de 2012 (38 566 euros) et d'environ 17 % à la diminution anticipée dans le budget prévisionnel (32 480 euros). Cette diminution est due essentiellement à la disparition des dépenses liées au centenaire de l'ANOCR. La baisse de 6 % du montant des cotisations reflète la diminution du nombre des adhérents en l'absence de tout relèvement des cotisations.

Le compte social est déficitaire de près de 19 000 euros alors qu'il était bénéficiaire de 3 258 euros dans l'exercice précédent. Cette évolution provient :

- dans les **charges** d'une forte hausse de 15 000 euros de l'impôt sur les sociétés en raison de l'imposition des revenus élevés des placements du legs de M^{me} Cantillon de Tramont perçus l'année précédente ;
- et parallèlement d'une forte diminution des **produits** d'épargne, non seulement à cause d'une baisse des taux des livrets d'épargne, mais surtout en raison d'un placement de 700 000 euros sur un titre à moyen terme dont les revenus ne sont acquis qu'à l'échéance de 5 ans. Ce placement présente le double avantage d'un taux de rémunération garanti supérieur à celui des comptes sur livret et d'un régime d'imposition plus favorable.

En conséquence de la diminution du nombre des abonnés, le déficit du **bulletin** augmente fortement en pourcentage, mais reste modéré en valeur absolue (moins de 5 000 euros contre un peu plus de 3 000 euros en 2012). La clé de répartition des salaires entre l'association, le social et le bulletin lui est très défavorable alors qu'en pratique, le bulletin est pris en charge par des bénévoles de l'association. Cette clé est donc modifiée dans le budget prévisionnel de l'exercice 2014.

2.2. LE BILAN

La situation patrimoniale de l'ANOCR est arrêtée au montant de 3 919 262 euros au 31 décembre 2013. Les immobilisations financières, supérieures à 3 millions d'euros, couvrent largement :

- le **fonds associatif** qui, après l'imputation du déficit de l'association, est encore d'environ 1 228 000 euros, montant qui représente près dix années de dépenses courantes de l'association ;
- le **fonds social** qui est maintenu au montant du bilan précédent par un prélèvement sur les provisions égal au déficit du compte social de l'exercice. Son montant, supérieur à 203 000 euros, représente environ six années d'aides sociales.

Les disponibilités des groupements, soit 466 451 euros, sont importantes et en augmentation de plus de 3 %.

2.3. LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2014

L'exercice 2014 devrait se solder par un **déficit de l'association** de 51 650 euros nettement supérieur à celui de l'exercice 2013 (27 092 euros). Cette augmentation résultera à la fois :

- d'un accroissement des charges salariales dû au recrutement à temps partiel d'un délégué général, et de la modification de la clé de répartition des salaires à l'avantage du bulletin ;
- et d'une diminution du montant des cotisations en raison de la diminution prévisible du nombre des adhérents non compensée par un relèvement du montant des cotisations.

En revanche le **bulletin** devrait enregistrer un **bénéfice** de 4 300 euros au lieu d'un déficit de 5 000 euros en raison de la modification au profit du bulletin de la clé de répartition de la charge salariale. La préparation du bulletin est en effet entièrement assurée par des bénévoles.

Le **déficit** prévisionnel du **compte social** approuvé par le conseil d'administration le 18 mars 2014 s'élevait à 36 450 euros contre un déficit de 18 900 euros environ au cours de l'exercice 2013.

La Banque a informé l'ANOCR peu avant l'assemblée générale du montant des intérêts du placement à moyen terme de 700 000 euros ci-dessus évoqué, soit 10 674 euros. Ces intérêts ne seront définitivement acquis que si un remboursement anticipé du capital n'a pas été demandé. La commission a estimé que le budget prévisionnel pouvait prendre en compte dans les produits du compte social, le risque d'une demande de remboursement anticipé étant négligeable et largement couvert par les provisions inscrites au bilan. En conséquence, le déficit rectifié du compte social n'est plus que de 25 775 euros.

Le déficit global prévisionnel est donc de 73 125 euros (51 650 + 25 775 - 4 300) du même ordre de grandeur que celui de l'exercice 2010 (72 654 euros).

Les comptes de l'exercice 2013 (compte de résultat et bilan) et le budget prévisionnel 2014 ainsi rectifié ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale dans sa séance du 2 avril après-midi.

L'assemblée a été informée du vœu exprimé par la commission d'une recherche de ressources publicitaires pour le bulletin.

2.4. Fixation du montant des cotisations 2015.

Le déficit chronique de l'association implique un relèvement des cotisations pour l'exercice 2015, le dernier relèvement ayant porté sur l'exercice 2012. Le conseil d'administration au cours de sa séance du 15 mars 2014 avait adopté à la majorité la proposition suivante : augmentation de 2 euros pour les colonels et les généraux, et de 1 euro pour les autres grades.

La commission a voté le 2 avril à la majorité de 10 voix contre 5 pour une majoration uniforme de 1 euro pour tous les grades. Dans sa réunion du lendemain (3 avril - 8 h 00), le conseil d'administration a décidé de soumettre au vote de l'assemblée générale la proposition de la commission qui a été adoptée à une large majorité (129 abstentions). Les cotisations de l'exercice 2015 seront en conséquence augmentées de 1 euro pour tous les grades, et de 0,50 euro pour les conjoints survivants.

COMPTE DE RÉSULTAT 2013 et BUDGET PRÉVISIONNEL 2014

RAPPORT FINANCIER 2013

Le présent rapport financier porte successivement sur le compte de résultat et le bilan de l'exercice 2013, ainsi que sur le budget prévisionnel de l'exercice 2014.

Le compte de résultat :

Le total des produits s'élève 204 956 € contre 217 561 € en 2012 (moins 5,79 %), et celui des charges à 255 931 € pratiquement égal à celui de 2012 (255 930).

Le déficit de l'exercice, qui était de 38 369 € en 2012 est désormais de 50 975 € en 2013 (au lieu de 57 480 € prévus). L'augmentation du déficit est donc égale à la diminution du montant des produits.

Les différentes rubriques du compte de résultat, réparties entre les 3 domaines d'imputation - association proprement dite, aide sociale et bulletin - sont analysées ci-après.

II. ASSOCIATION proprement dite

III. CHARGES

Les charges de l'association proprement dite s'élèvent 118 904 € contre 136 168 € en 2012 et 128 300 € inscrits au budget prévisionnel.

Charges communes.

Les charges communes qui correspondent aux salaires et charges sociales, aux frais communs et aux dotations aux amortissements sont réparties entre les 3 domaines d'imputation.

Les salaires et charges sociales (38 348 €) ont diminué en 2013 d'environ 9 % en raison du départ de Madame Bernos encore employée à temps partiel en 2012. La rubrique intègre le salaire du délégué général recruté à compter du 1^{er} novembre 2013.

Les frais communs répartis entre l'association (7/10), le bulletin (2/10), et le compte social (1/10), recouvrent les frais de téléphone, internet, fournitures de bureau, maintenance du matériel, affranchissements, impressions diverses et des campagnes de recrutement. Leur montant s'élève à

21 262, inférieur de près de 50 % à celui du précédent exercice (43 836 €), essentiellement en raison de la disparition des dépenses liées à la célébration des dépenses du centenaire de l'ANOCR (20 965 €).

Les dotations aux amortissements sont en diminution (4 847 € contre 5 282 €), certains investissements incorporels (informatique) étant entièrement amortis.

Charges spécifiques

Les charges immobilières, 10 477 €, sont en diminution par rapport à l'exercice précédent (11 765 €).

Les frais spécifiques (abonnements – cotisations diverses – médailles et insignes) sont également en diminution (13 397 contre 15 513) malgré l'appel à l'intervention d'un intervenant extérieur pour la prestation comptable à la suite du départ de madame Bernos. Cette prestation prendra fin au cours de 2014.

L'assemblée générale a entraîné une charge nette de 19 194 € supérieure de 4,7 % à celle de l'exercice précédent, mais inférieure à celle envisagée par le budget prévisionnel (20 000 €).

Les dépenses de déplacements et de réunions (9 098 €) sont faiblement inférieures à celles de 2012 (9 383 €), et nettement inférieures aux prévisions (10 700 €).

II.2. PRODUITS

Les produits d'un montant de 91 812 € ont diminué d'environ 6 % (97 602 € en 2012).

Les cotisations des adhérents sont en diminution de 5,83 % (moins 5 304 €). Elles ne constituent plus que 41,75 % des ressources de l'ANOCR, pourcentage pratiquement égal à celui de l'exercice 2012, mais inférieur à ceux d'un passé récent (42,42 % en 2012, et 47,5 % en 2010). L'absence de relèvement des cotisations n'a pas permis de compenser la baisse du nombre des adhérents.

La baisse du taux d'intérêt du placement à la Caisse d'Épargne, qui est au plafond autorisé, a entraîné une baisse du revenu de 489 €.

II.3. RESULTAT

Le déficit s'élève à 27 092 € inférieur de près de 30 % à celui de 2012 (38 566 €) et d'environ 16,6 % à la diminution anticipée par le budget prévisionnel (32 480 €).

II.2. L'AIDE SOCIALE

II.2.1. CHARGES

Les charges s'élèvent à 72 077 €, en hausse d'environ 24,5 % par rapport à 2012 (57 883 €).

Le poste entraide totale répond à la vocation sociale de l'ANOCR. et constitue l'une des justifications de la reconnaissance d'utilité publique accordée par les

pouvoirs publics. Les dépenses (aide directe du siège et participation aux aides des groupements) s'élèvent à 34 557 €. Supérieures à celles de 2012 (32 997 €), elles sont toutefois très nettement inférieures à celles des exercices antérieurs (2011 : 45 920 € – 2010 : 47 826 €), ou même du budget prévisionnel (39 000 €). Cette évolution illustre la difficulté d'une action volontarisme dans ce domaine.

L'entraide se répartit entre les versements aux organismes d'entraide (Association Lachenaud, Solidarité Défense, Cercle Sportif des Invalides, etc.) et les secours individuels. L'octroi des secours individuels dépend des demandes reçues au siège. Ces secours concernent essentiellement des veuves, des officiers subalternes ainsi que, en accord avec les statuts de l'A.N.O.C.R., des personnes relevant du ministère de la défense. Beaucoup de nos adhérents (essentiellement les veuves d'officiers subalternes) connaissent des situations difficiles, et parfois dramatiques lorsqu'ils vivent avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. Il faut ajouter à ces secours financiers, l'aide morale et matérielle apportée dans les groupements, sous l'impulsion de leurs présidents, par nos camarades et leurs épouses, aux membres de l'A.N.O.C.R. en difficulté en raison de leur grand âge, de leur isolement ou de la modestie de leurs ressources face à des dépenses imprévues. Si l'aide morale ne peut être chiffrée, l'aide financière à nos adhérents en difficulté d'après les renseignements fournis par les groupements, est en général de l'ordre de 10 000 euros.

La perception en 2012 de revenus importants des comptes sur livret ouverts à la suite de l'important legs de M^{me} Cantillon de Tramont a eu pour conséquence une augmentation importante de l'impôt sur les sociétés (15 797 € contre 1 039 € en 2012 soit + 14 958 €).

122. PRODUITS

Les produits (53 182 €) sont en baisse de 13 % (61 141 en 2012) essentiellement du fait de la diminution des intérêts perçus sur le compte sur livret ouvert à la BNP/Paribas (- 6 338 euros) en raison du transfert en juillet 2013 de la majeure partie des fonds de ce livret (700 000 euros) sur un placement à moyen terme dont les revenus (2,25 % garantis), nettement supérieurs à ceux d'un livret, ne sont perçus qu'en fin de contrat, et dont le régime fiscal est plus favorable.

Le total des dons des groupements et des cotisations bénévoles (15 185 €) est en augmentation sensible (11 871 en 2012). Il convient de souligner, à nouveau, la générosité de certains de nos camarades. En revanche, les dividendes perçus sont en diminution (4 649,11 € contre 8 536 €) du fait du rembourse-

ment à l'échéance de titres obligataires dont le rendement était élevé.

123. RESULTAT

Alors que l'exercice 2012 avait été marqué par un bénéfice de 3 258 €, l'exercice 2013 est déficitaire de 18 895 €. Cet écart provient principalement de la hausse de l'impôt sur les sociétés (environ 15 000 €), de la diminution des intérêts du livret de la BNP/Paribas (6 717 €) et de celle des dividendes perçus (5 886 €), les dons et les cotisations bénévoles étant en augmentation.

13. LE BULLETIN

131. CHARGES

Les charges s'élèvent à 64 950 € et sont en hausse de 4,3 % par rapport à 2012 (62 262 €).

Les frais d'édition et de routage constituent la charge d'exploitation la plus importante du bulletin. Leur montant de 46 089 € est en hausse de 13,25 % par rapport aux dépenses de 2012 (40 696 €). La hausse est toutefois contenue si l'on compare le montant de ce poste de dépense à celui des années antérieures (2011 : 51 580 € – 2010 : 49 702 €).

132. PRODUITS

L'augmentation du montant global des produits (+ 1 144 €) est exclusivement due à celle des insertions publicitaires qui passent de 1 200 € l'année précédente à 3 600 € en 2013. Malgré l'augmentation du tarif, la recette des abonnements continue à diminuer d'année en année (56 162 € contre 57 618 € en 2012) par suite de la diminution du nombre des abonnés malgré la qualité du bulletin reconnue par les adhérents.

133. RESULTAT

Le déficit du bulletin augmente ainsi fortement en pourcentage (4 988,18 € contre 3 060,83 € en 2012, soit 63 %) mais reste en valeur absolue d'un montant modéré, d'autant que la clé de répartition des salaires lui est défavorable, le bulletin étant de plus en plus pris en charge par des bénévoles de l'association.

1.4. LE RESULTAT GENERAL

Le résultat négatif indiqué au début du présent rapport financier, soit 50 975 €, est donc le cumul des déficits de l'association (27 092 €), de l'aide sociale (18 895 €) et du bulletin (4 988 €).

Le déficit global est supérieur de près de 33 % de celui de 2012, mais inférieur de 11,3 % aux prévisions. Son montant est égal à celui de la diminution des produits, résultat de la baisse du nombre des adhérents qui entraîne celle

des cotisations et des abonnements. À cela s'ajoute une diminution des revenus des placements en raison d'un important placement à moyen terme dont les revenus ne seront perçus qu'à l'échéance. Les dépenses sont maîtrisées puisqu'elles restent identiques d'une année sur l'autre en dépit d'une forte augmentation de l'impôt sur les sociétés (+ 15 000 €).

2. LE BILAN

Le bilan, situation patrimoniale de l'ANOCR au 31 décembre 2013, est arrêté au montant de **3 919 262 €**, en diminution d'environ 20 000 euros, soit 0,5 % par rapport au bilan du précédent exercice (3 939 466 €).

21. ACTIF

211. Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles (locaux et meubles) et **incorporelles** (informatique) sont en légère augmentation 281 612 € contre 278 429 euros. **Les immobilisations financières**, d'un montant de 3 078 618 €, (y compris les prêts d'honneur : 1 000 € et les liquidités de la donation : 107 €) sont inférieures au montant du précédent bilan (3 134 667), différents mouvements ayant affecté la composition du portefeuille (vente de titres pour les besoins de la trésorerie, remboursement à l'échéance d'un titre obligataire de la Banque Populaire, fermeture du compte titre Cortal Consorts)

Les placements ont subi les évolutions suivantes en 2013 :

- Caisse d'Épargne : de 79 245 € à 80 500 €.
- Titres au Crédit du Nord : de 213 892 € (mais 169 672 € à composition identique à celle du 31/12/1013) à 173 879 €.
- Obligations de la Banque Postale : de 192 261 € à 197 065 €.
- Obligations à la Banque Populaire/B.P.C.E. : de 4 121 € à 0 (remboursement à l'échéance).
- Sicav Cortal : de 52 657 € à 0 (vente 53 875 le 24/3/2013).
- Livret BNP/Paribas ouvert en 2011 : de 706 055 € à 19 140 €.
- Titre Multiciel BNP/ Paribas : de 0 à 700 000 € (placement en juillet 2013).
- Livret Crédit du Nord : de 1 701 129 € à 1 728 273 €.
- Titres de la donation au Crédit du Nord : de 171 238 € à 176 216 €.

212. Actif circulant

Les disponibilités du siège comportent les avoirs, les timbres et les stocks d'objets. L'augmentation du montant (75 138 €) par rapport au précédent bilan (39 841 €), est dû au montant plus élevé du solde positif du compte courant au Crédit du Nord.

Les disponibilités des groupements sont en augmentation (466 415 contre 451 932 soit + 3,2 %). Les autres éléments figurant dans l'actif sont variables d'une année à l'autre et ne sont pas significatifs.

22. PASSIF

Le fonds associatif, malgré l'imputation du nouveau déficit des comptes association en 2013, reste à un niveau satisfaisant et représente plus de 10 années de dépenses de l'association.

Le montant du **fonds social**, après l'imputation du déficit de l'exercice 2013 (203 258 €) représente environ 6 années de dépenses d'aides sociales.

Le montant de la provision (2 465 576 €) témoigne de la possibilité pour l'ANOCR de faire face à des situations imprévues.

3. LE BUDGET PREVISIONNEL

La difficulté d'élaborer le budget prévisionnel tient à l'incertitude des produits, les charges étant, en principe, plus faciles à évaluer.

L'association devrait avoir un déficit de 51 150 € contre 27 092 € en 2012, en augmentation de 88,8 %. Cette augmentation de 24 058 € résulte à la fois d'une augmentation des charges (+ 20 946 € soit + 17,6 %) et d'une diminution des produits (- 3 612 soit 3,93 %).

L'augmentation des charges est due à l'imputation en année pleine du salaire et des charges sociales du délégué général recruté à temps partiel le 1^{er} novembre 2013, au report sur l'association d'une partie (25 %) des charges salariales de M^{me} Charbonnel précédemment imputée au bulletin, les charges de prestation comptable devant en revanche être supprimées en cours d'année.

La diminution des produits résulte, en l'absence d'une augmentation du montant des cotisations, essentiellement de la réduction prévisible du nombre des adhérents (cotisations = - 2 569 €), d'une diminution du taux d'intérêt de la caisse d'épargne (- 255 €), et de la non-reconduction de l'indemnité de l'assurance pour un dégât des eaux (- 661 €).

L'aide sociale devrait connaître un déficit en augmentation de 17 555 euros, en raison essentiellement de la baisse des revenus du livret d'épargne du Crédit du Nord (baisse des taux : - 8 144 €), et de la diminution du revenu du livret BNP/Paribas (- 6 000 €) les fonds ayant été placés sur un titre à moyen terme à revenus différé, les charges n'augmentant que de moins de 2 000 euros.

Le bulletin devrait être bénéficiaire de 4 300 euros au lieu d'être déficitaire de 4 988 euros. Ce résultat prévisionnel est dû à ce que le conseil d'administration, a pris en considération le fait que M^{me} Charbonnel ne participe plus au travail d'élaboration du bulletin qui entièrement assuré par des bénévoles. La

part des salaires et charges salariales (50 %) de Mme Charbonnel est donc reporté sur l'association (25 %) et le social (25 % pour la gestion de l'activité de la mutuelle MIE).

Le résultat global de 2014 devrait donc être fortement déficitaire de **83 800 €**, déficit en augmentation de 64,4 % par rapport à l'exercice 2013. La situation financière de l'ANOCR permet de financer ce déficit. Toutefois, l'attention est appelée sur le fait que l'importance du déficit est due à l'absence en 2014, pour la 3^e année consécutive, de revalorisation du montant des cotisations. Il en ressort l'absolue nécessité pour l'assemblée générale de 2014 de relever le taux des cotisations 2015, et d'envisager le principe d'une revalorisation régulière.

RAPPORT

du général (2s) Gérard DUBOURDIEU
Commissaire vérificateur des comptes
de l'ANOCR pour l'exercice 2013

En exécution du mandat fixé par les statuts de l'ANOCR le commissaire vérificateur a effectué les contrôles des comptes du siège de l'association relatifs à l'exercice budgétaire clos le 31 décembre 2013.

En l'absence du trésorier de l'association indisponible pour raison de santé, les opérations se sont déroulées en cours d'année avec la meilleure complémentarité possible entre les principaux acteurs concernés par ce domaine. En fin d'année la cooptation d'un trésorier-adjoint permet aujourd'hui à ce dernier de vous présenter les comptes de la fin d'exercice 2013.

C'est ainsi que les investigations menées pendant l'exercice budgétaire et lors des opérations de fin d'année ont été conduites avec 3 objectifs prioritaires :

- apprécier la rigueur des informations enregistrées dans la comptabilité officielle de l'association,
- vérifier la qualité des comptes rendus financiers des groupements adressés au siège,
- contrôler les informations des groupements nécessaires au siège pour ses obligations fiscales.

Les faits importants consignés dans ce rapport intéressent successivement :

- les éléments essentiels du résultat, du bilan et de l'annexe de l'année 2013. Ces 3 documents réalisés à la clôture de l'exercice forment un tout indissociable. Etablis au vu de l'enregistrement comptable et des travaux d'inventaire, ils sont une obligation administrative dont l'ANOCR rend compte annuellement à la préfecture région Ile-de-France - préfecture de Paris, conformément aux prescriptions de ses statuts :
- des points particuliers importants de tenue de la comptabilité,
- la conclusion des contrôles réalisés.

1 - Le résultat 2013 :

L'ANOCR présente cette année un déficit de 50 975 €, soit une augmentation de 32 % par rapport à 2012. Il se répartit dans les 3 comptes de l'association comme suit :

- compte association = -27 092 €
- compte bulletin = - 4 988 €
- compte social = -18 894 €

Les postes les plus significatifs sont :

- une diminution sensible des produits cotisations/ abonnements consécutive à une baisse de nos adhérents et à l'absence cette année de rapport d'un placement nouveau et important à moyen terme dont les revenus seront perçus en fin de contrat,
- la maîtrise des charges qui sont du même ordre qu'en 2012.

2 - Le bilan 2013 :

Le montant du bilan 2013 s'élève à 3 919 262 €, soit une légère diminution par rapport à 2012 (3 939 466 €).

Dans l'actif, le montant des disponibilités des groupements (466 415 €) est légèrement plus élevé qu'en 2012 (+ 3,2 %).

Au passif, le niveau des dettes (17 557 €) est comparable à celui de 2012. Il correspond à des aides sociales attribuées en fin d'année et à des cotisations salariales normales du dernier trimestre 2013.

3 - L'Annexe :

Les informations mentionnées dans l'annexe sont vérifiées et exactes. Elles apportent par une série de tableaux des précisions dans des domaines non développés dans le résultat ou le bilan.

Cependant certaines données relatives aux reçus fiscaux délivrés pour actions bénévoles sont en cours de recueil auprès des groupements retardataires dans leurs comptes rendus.

4 - Points particuliers importants :

Le respect du calendrier de fourniture des 2 comptes rendus financiers de fin d'année (annexes 8 et 13), la cohérence des écritures comptables des groupements relatives aux cotisations et abonnements avec celles de l'application Extranet et de la comptabilité du siège sont en progrès cette année. Par contre, la non-utilisation généralisée du modèle des comptes rendus prescrits dans la dernière note administrative altère la qualité de cette évolution des liens administratifs entre les groupements et le siège.

Un rappel des décisions prises au sujet recueil des informations de nature fiscale lors du conseil d'administration du 8 octobre 2013 diffusées dans la note administrative annuelle semble nécessaire. En effet, la totalité de l'enregistrement obligatoire dans la comptabilité de l'association des reçus fiscaux délivrés au titre des actions bénévoles n'a pu être réalisée avant

cette assemblée générale par suite de l'absence des comptes rendus nécessaires. Ce point sera vérifié avant l'expédition du dossier comptabilité de l'ANOCR à la préfecture de PARIS.

La comptabilité du groupement Paris/IDF doit recenser d'une manière plus complète les produits de ses adhérents dont certains en 2013 sont enregistrés dans les comptes du siège.

5 - Conclusion :

L'ensemble des contrôles effectués tout au long de l'année fournissent une base raisonnable et fiable

pour apprécier la régularité comptable de l'association.

Les comptes annuels du siège de l'ANOCR qui vous sont présentés sont sincères ; ils reflètent bien le résultat et la situation financière de l'association au 31 décembre 2013. En conséquence, je propose qu'ils soient approuvés par cette assemblée générale ordinaire.

Commission n° 2 - « Vie des groupements »

Co-présidence Colonel GRADIT et Colonel DANIGOT

Fort de l'expérience et des enseignements tirés les années précédentes, notamment par l'animateur traditionnel de cette commission, le général Christian Guerlavais, alors président du groupement « Pyrénées-Orientales », l'amiral Olhagaray, a souhaité faire évoluer la méthode de travail. Plutôt que de repartir de zéro et d'attaquer le débat sans préalable, il a été posé quelques questions en tenant compte des avancées intervenues depuis la précédente AG de 2013. Bien sûr aucune interrogation n'a été écartée.

Ces questions, résultat d'un choix du Conseil d'administration après délibération, traduisent nos deux principales préoccupations :

- le maintien, voire l'augmentation des effectifs des adhérents ;
- la difficile situation de certains groupements.

Le constat de la baisse inexorable des effectifs est aussi celui d'associations qui nous sont proches, ce qui n'est pas une consolation. Les présidents de groupements Guy Danigo (29), Didier Simon (49) et Claude Gradit (34) ont animé les discussions des groupes de cette commission « Vie des groupements » et voilà ce qui en est ressorti.

I. Comment faire connaître l'ANOCR ?

– pour les officiers en activité :

- par une campagne permanente de communication dans les magazines spécialisés d'information des armées (encart publicitaire),
- par affichage dans les cercles ou carrés d'officiers ou mixtes des unités et des garnisons (affiche disponible).

– pour les officiers ayant quitté l'activité :

- par l'obtention, tous les ans, de la liste des officiers rayés des contrôles et en leur adressant un mailing (publipostage) ciblé ;
- par la participation systématique aux manifestations les réunissant pour aller à leur rencontre (activités associatives – ANORAA, ACORAM, Trèfle, Saint-

Cyrienne, Epauvette, AOR –, commémorations ou autres célébrations, dépliant ANOCR disponible),

- par la récupération de leur adresse internet pour prolonger le contact en leur adressant le bulletin du groupement, de l'information ciblée et en les invitant aux activités ;

- par la fréquentation des sites Internet, national et groupement,

- par notre participation active à l'entraide pour la reconversion (CAP 2C) au côté d'autres acteurs tels ceux de « Implic'Actions » (voir ci-dessous l'intervention du général 2S Didier SIMON).

2. Quel est le profil de l'adhérent potentiel ?

– Tout officier ayant servi en situation d'activité, quelle que soit la durée de service, qui adhère à nos statuts, peut être membre de droit. Les officiers, aujourd'hui, sont nombreux à servir dans des carrières courtes (issus d'écoles mais démissionnant relativement vite, officiers sous contrat, OR en situation d'activité...).

– Toute veuve ou tout veuf d'officier, même si son conjoint n'était pas adhérent.

– Tout conjoint (statuts de 1995) d'officier d'active ou retraité peut adhérer (cotisation de l'officier réduite de moitié).

3. Comment convaincre de rejoindre l'ANOCR, quels arguments :

– Association centenaire qui a fait ses preuves.

– Seule association intégrant tous les officiers sans distinction d'armée (Terre, Air, Mer, Services communs, Gendarmerie, DGA) et sans distinction d'origine, reconnue d'utilité publique et parlant au nom de tous, il faut afficher cette pluralité dans l'organisation des comités directeurs de groupement.

– Principale association, apte à un rôle social important grâce à sa présence dans de nombreuses instances, elle vient de se donner les moyens d'agir

grâce à la compétence reconnue de sa commission sociale mise en place récemment ; un(e) délégué(e) social à la tête d'une équipe de groupement doit prolonger son action.

- Décision d'agir au profit de la reconversion.
- Contribution au développement de l'esprit de défense (participer au comité d'entente des associations patriotiques et d'anciens combattants dans le départemental, voire inciter à le créer).
- Solidarité de ses membres est effective.
- Seule la présence dans l'association est capitale ; l'incapacité à participer aux activités du groupement (randonnées, sorties en tout genre, conférences...) pour raisons professionnelles pour les plus jeunes ou le grand âge, ne doit pas être un motif de non-adhésion, bien au contraire.

4. Comment aider les groupements en difficulté ?

La réponse aux questions précédentes est de nature à résoudre en grande partie les difficultés rencontrées par certains groupements.

Le siège est attentif, voire très attentif à ces situations. Il souhaite, à la demande du groupement, lui porter assistance, pour éviter autant que faire se peut, le rattachement à un groupement voisin.

Après analyse et, éventuellement rencontre sur place du bureau du groupement en difficulté, il faudra être en mesure de lui fournir une assistance adaptée :

- Le parrainer par une série d'actions (aides administrative et comptable éventuellement en mutualisant la charge, réalisation d'un bulletin en commun...) ;
- Prendre en charge les dépenses d'un fonctionnement minimum, au niveau du siège (action en partie déjà amorcée sur l'exercice précédent) ;
- Mettre en place des sessions régionales (avec l'aide des groupements actifs voisins) de rencontre pour dispenser le savoir faire informatique pour l'exploitation du logiciel <http://extranet2.anocr.com/> qui est un atout indéniable de gestion.
- Favoriser la possible mutualisation d'activités avec d'autres associations ou avec des groupements voisins.

La vraie nouveauté qui nous engage tous, cette année, c'est notre **volonté d'aider à la reconversion de nos jeunes camarades**, pas seulement anciens officiers. L'ANOCR, cosignataire d'une convention avec quatre autres associations des officiers d'active ou retraités (ou 2S), reprend en partie le savoir-faire de l'ancienne ARCO et s'investit auprès d'une autre association « Implic'Actions » pour lui apporter son aide. Le conseil d'administration vient de créer en son sein une délégation CAP 2C que le général Simon a présenté à l'AG (ci-après).

Pour conclure, il ne faut pas attendre que des candidats à l'adhésion viennent frapper d'eux-mêmes à notre porte (exceptionnel) ou que des volontaires se désignent tout seul pour entrer dans le comité directeur des groupements.

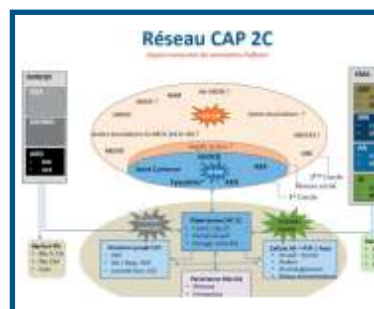
Notre population n'a pas l'habitude de s'auto-élire. Le président du groupement et son équipe doivent faire un véritable démarchage auprès de leurs camarades qui en présentent les aptitudes et l'altruisme fera le reste.

Présentation du général Didier Simon

Comme annoncé dans le discours d'ouverture du président national, l'ANOCR veut se montrer active sur le front de la reconversion de nos camarades d'active.

Dans ce cadre, l'association participe au projet CAP 2C (2^e carrière), en s'associant à quatre autres grandes associations d'officiers, la Saint Cyrienne, l'AEA, l'AEN et l'Epaulette. Ce projet d'appui à la reconversion des officiers part d'une initiative lancée ces dernières années par plusieurs associations à travers d'une journée d'information globale pour leurs adhérents. Dans le contexte actuel, impacté par les mesures de réductions supplémentaires d'effectif, il était impensable de laisser des camarades sur le bord de ce chemin difficile et anxiogène. Dès lors, CAP 2C devait prendre un nouvel élan, en combinant toutes les synergies, en s'appuyant notamment sur les outils et réseaux de l'ancienne association d'aide à la reconversion, l'ARCO, et en complémentarité avec les partenaires institutionnels (dont Défense Mobilité).

Depuis, l'ANOCR a signé une convention avec les quatre associations pour mettre en commun le fonctionnement de leurs diverses organisations de reconversion et leurs réseaux. L'Epaulette, qui assure la présidence tournante de CAP 2C, pilote l'expérimentation de la plate-forme afin d'en étudier le dimensionnement, les modes d'action préférentiels et d'évaluer les données d'environnement (schéma 1).



Quatre associations sont à l'origine de CAP 2C, puis l'ANOCR (par son caractère interarmées et inter-services) s'est associée à la **démarche expérimentale...** (signature d'une convention qui lie pour une année ces associations pour tester la montée

La revalorisation des retraites est reportée au 1^{er} octobre 2014. C'est un gel de 6 mois qui correspond à une désindexation. Elle fera perdre à elle seule, jusqu'en 2020, entre 0,6 et 1 % du pouvoir d'achat.

Par ailleurs la majoration des pensions de 10 % pour avoir élevé 3 enfants ou plus, est fiscalisée. Là aussi, malgré les protestations de la CFR.

Pourquoi une CSG à 6,6 % (7,5 % pour les actifs) ? Cet écart de 0,9 % remonte aux années 1990/2000 afin de compenser la difficulté de revaloriser les retraites et la mise en place de la PPE (Prime Pour l'Emploi).

Pourquoi une réduction de 10 % pour « frais professionnels » ? Cette particularité remonte aux années 1980 afin de compenser les modifications successives apportées à la déclaration du revenu imposable dont seuls les actifs tiraient un bénéfice.

A noter toutefois que cette réduction de 10 % est plafonnée à 3660 € par foyer fiscal.

(Je propose qu'au lieu de s'attaquer à ces 10 % on regarde du côté des journalistes, rédacteurs... qui déduisent 30 % ou artistes de cinéma qui déduisent 25 %...).

Enfin dernier point pour les personnes bénéficiant d'une aide à la complémentaire santé (ACS), elle sera revalorisée de 50 € pour l'année 2014.

II) Documentation sociale – Aides de l'ANOCR – M^{me} Chandouineau-Girardet

Cette année, nous avons effectué un gros travail de recherche pour créer un dossier de renseignements très complet pour tout ce qui concerne les aides dont nos adhérents auraient besoin en cas de perte d'autonomie. Ce dossier va vous être présenté par son auteur, le colonel Michel Brunet ; il est, déjà, en ligne et peut être consulté sur notre site.

En effet, nous avons pensé que ce dossier, d'utilisation très facile, ne pouvait exister que sur le site et non sur papier : il aurait été trop lourd à imprimer et, surtout, trop compliqué à mettre à jour.

Les adhérents qui ne disposent pas d'internet, pourront demander le renseignement souhaité à leur président de groupement : il lui sera facile d'imprimer la page concernée.

Nos veuves seront très intéressées par les informations sur les pensions de reversion, pensions que nous suivons de très près car des changements vont intervenir avec la réforme des retraites et le mariage pour tous.

Aujourd'hui, la pension de reversion est égale à 50 % de la retraite du mari mais, sans condition d'âge et avec la possibilité de cumuler la retraite propre et la pension. Une harmonie avec le régime général pourrait affecter cette disposition.

2625 veuves sont adhérentes à l'ANOCR ; les pensions n'étant pas élevées, les demandes d'aide nous parviennent.

En 2013, nous avons aidé 25 adhérentes pour une somme totale de 17 000 €. Les demandes de secours ont peu nombreuses et, encore moins, celles de prêt.

Pour mémoire, nous avons accordé 5 500 € pour des bourses d'études.

Le questionnaire, très simple, que nous envoyons maintenant à la suite de chaque demande, entre dans les habitudes et nous aide beaucoup.

III) Constitution d'un « dossier social » - Colonel Michel Brunet

Devant la quantité et la complexité des textes administratifs, l'urgence de constituer un dossier social est apparue.

Le président m'a chargé de réaliser un mémento, à l'usage de nos adhérents

Que contient l'ouvrage ?

1) un constat :

- la méconnaissance des possibilités devant la multiplicité des sources et des recours ;
- la complexité des mesures sociales ;
- les attentes et les enseignements.

2) une conception

- qui est concerné ? Dans quels domaines ?
- sous quelle forme et avec quelles possibilités d'actualisation ?

3) un sommaire

- action sociale de la Défense ;
- aides et secours ;
- aides aux handicapés et personnes âgées ;
- aides aux aidants ;
- formalités d'après décès ;
- amélioration de l'habitat ;
- reversion des pensions.

Conclusion

Outre le service rendu aux adhérents, le mémento généralisera la procédure pour obtenir renseignements, aides et secours.

IV) CNMSS – Prestations supplémentaires – Chef de Bataillon Teyssier

Les prestations supplémentaires ont pour vocation de combler les lacunes et les insuffisances de la législation.

Elles concernent :

- 1) **les aides à domicile** (ménagères et familiales).
- 2) **les secours** qui ne sont pas une assistance mais un geste de solidarité.

Pour obtenir le bénéfice de ces prestations, il suffit d'adresser une demande à :

CNMSS – Bureau d'action sanitaire et sociale
83090 Toulon cedex 9

Il n'est pas nécessaire d'adresser le même dossier à la complémentaire santé : la CNMSS fera suivre. C'est le dossier unique.

V) L'adaptation de la société au vieillissement - Colonel Bois

La croissance importante et continue des classes d'âge les plus élevées, ainsi que l'augmentation de l'espérance de vie entraînent **une véritable révolution de l'âge.**

Populations	2013 (en millions d'habitants)	2060 (en millions d'habitants)
60 ans et plus	15	24
75 ans et plus	5.7	12
85 ans et plus	1.4	5.4

C'est, à la fois, une chance et un défi majeur pour une société qui doit s'adapter dès maintenant.

C'est le but (et la raison) d'un projet de loi concernant l'adaptation de la société au vieillissement. C'est un projet global de société qui mobilise tous les aspects de la vie de la Nation.

L'objectif est que les premières mesures puissent intervenir au début de 2015.

Le projet comporte quatre chapitres.

1) Anticipation de la perte d'autonomie :

- prévenir et retarder

2) Adaptation au vieillissement :

- prise en compte de « l'espérance de vie en borne santé » (urbanisme-habitat-transports-mobilité-« vivre ensemble »).

3) Accompagnement de la perte d'autonomie :

- amélioration de l'APA, à domicile ;
- évaluation de l'état du malade par :
 - le degré de perte d'autonomie (grilles AGGIR) ;
 - un coefficient multi dimensionnel (environnement-besoin...) ;
- aide aux aidants.

4) Gouvernance

- installation d'un Haut Conseil de l'Age, auprès du premier ministre ;
- création de Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) (se substituant aux CODERPA).

Il s'agit d'une loi espérée depuis de nombreuses années. La parution des décrets d'application est attendue avec curiosité, craintes et espoirs.

Les retraités et les personnes âgées représentent 20 % de la population. Leur déficit de représentation ne saurait faire oublier qu'ils constituent une force sociale, démographique et économique qu'il serait bien imprudent de négliger.

Commission n° 4 - « représentations extérieures anciens combattants - stratégies »

Coprésidence : commissaire en chef de la marine Bernard - commissaire en chef de la marine Monier.

La commission « représentations extérieures, stratégies » a été coprésidée par les Commissaires en Chef de la Marine Jean-Michel Bernard et Alain Monier, M. le lieutenant-colonel Banamour, M. le Lieutenant-colonel Batisse, M. les généraux de Bressy, Cahuet, Dupré, Faivre, Gillet, Mainguy, Nicolas et Simon, M. le Lieutenant-colonel Weigel en faisaient partie.

Devant l'assemblée générale, le Commissaire en Chef de la Marine Jean-Michel Bernard a restitué les principaux thèmes de réflexion, abordés par la commission, le Commissaire de la Marine Monier a exposé le rôle joué par l'ANOCR au Conseil Supérieur de la Fonction Militaire et insisté sur les évolutions récentes et les réformes envisageables de la concertation dans les armées ainsi que les derniers sujets abordés au CSFM.

1) Une représentation extérieure de l'ANOCR ? Laquelle ? Pour quoi faire ? Quelles perspectives ?

1°) Laquelle ? Quel message ? Auprès de qui ?

Les actions de représentation extérieure de l'ANOCR visent à lui permettre de rappeler son existence et de promouvoir ses objectifs.

Elles s'adressent notamment :

- aux pouvoirs publics les plus proches : Ministre, SGA... ;
- au parlement : Assemblée Nationale - Sénat ;
- aux jeunes futurs retraités : par intermédiaire du CSFM ;
- aux autres associations.

Les actions de représentation de l'ANOCR visent à attirer les plus jeunes : en période de « carrière courte », de déflation des effectifs, du marché difficile de l'emploi, notre association peut jouer un rôle

d'aide à la reconversion. L'ANOCR vient de passer un accord avec plusieurs grandes associations pour œuvrer dans ce sens.

2°) Agir en coordination avec les autres associations

L'ANOCR participe depuis des années au Comité d'action des anciens militaires et marins de carrière (COMAC). Celui-ci comprend : l'AEAM, l'AOM, l'ANOCR, la FNOM, le FNRG, le SAMA, l'UNPRG, l'UNSOR. Il se réunit, tous les deux mois. Sa règle, ne jamais empiéter sur l'autonomie des associations qui le composent. Sa dernière action concerne pour rappel le taux de majoration de l'état dans la rente mutualiste du combattant.

Il serait souhaitable que ces associations soient aussi représentées au niveau local dans les groupements. Il y a aussi le besoin d'être mieux informés.

II) La concertation dans les armées

Cela concerne aussi bien les personnels en activité et en retraite.

Les associations concernant les retraites sont membres du Conseil permanent des retraités militaires (CPRM) que préside le DRHMD.

Les associations sont également représentées au CSFM.

Les militaires en activité sont représentés par les présidents de catégorie et les membres des commissions particulières (CFM d'arme ou de service) et par le CSFM dont les membres sont élus par le CFM.

Certains membres de la commission se sont interrogés sur les rôles respectifs du CPRM et du CSFM.

Le CPRM se réunit avant chaque CSFM, deux fois par an, et jusqu'à une date récente il se consacrait à une longue exégèse des projets de textes soumis au CSFM.

La question se pose cependant de la consistance réelle des débats : concertation (échange d'avis) ou négociation (aboutissement de ces avis dans un sens ou l'autre). Le CSFM compte parmi ses membres le CRC Monier.

Général de Brigade de Bressy

Il a été évoqué la défense de nos valeurs par le comité d'entente et parlé de la loi de promulgation.

Dans le concert international, la France se trouve directement et indirectement concernée par :

- l'éternel conflit du Moyen-Orient avec, en plus, l'éventualité d'un Iran possesseur de l'arme nucléaire ;
- l'Afrique occidentale ou, grâce à l'intervention de la France (toujours très seule) le pire a été évité, bien que la situation soit toujours délicate ;
- l'Europe de la défense toujours en devenir. Pour nos partenaires européens, la défense de l'Europe passe par l'OTAN. Le désengagement américain en Europe et l'orientation du président Obama vers l'Asie offre une possibilité d'évolution. La désignation d'un SACEUR européen et la diminution à SHAPE deviennent possibles ;
- l'Ukraine et la Crimée, nouvelle zone de tension qui implique les Grandes Nations.



DISCOURS DU PRÉSIDENT DE L'ANOCR en clôture de l'Assemblée générale 2014

Monsieur le représentant du Ministre de la Défense
Messieurs les officiers généraux
Mesdames et Messieurs les Présidentes et les présidents de confédérations et d'associations
Mesdames et messieurs, chers camarades,

Je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui pour notre Assemblée Générale de 2014.

L'ANOCR est en bonne forme et les travaux de notre AG ont montré que l'envie de nos adhérents est toujours là de participer, de témoigner et d'agir ensemble.

Bien sûr, l'impatience est là aussi, mais le temps associatif est un temps long, il faut davantage qu'ailleurs de la patience et de la ténacité. Nous n'en manquons pas.

Bien que très active et vivante, notre association a connu encore cette année, avec un peu plus de 8 000 adhérents, une diminution de ses effectifs, ce mal qui est malheureusement assez répandu de nos jours où le bénévolat ne fait pas recette et où l'engagement répugne à beaucoup.

Nous nous sommes fortement engagé dans le champ politique et dans le domaine de la reconversion afin d'être plus efficaces encore dans la défense des intérêts des retraités militaires et des actifs de nos armées.

Mais nous avons continué d'assurer nos missions d'entraide de soutien et de défense des droits des retraités avec constance tant au niveau de nos 55 groupements qu'à celui de la direction nationale. Quelles ont été maintenant nos actions et quelles sont nos principales préoccupations ?

ENVERS LES ARMEES

Nous avons continué à nous attacher à les soutenir et à mieux coordonner nos actions par la mise en place de représentants de l'ANOCR auprès des chefs d'états-majors.

A l'image des conventions passées avec la Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre et la Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Mer, nous allons bientôt signer avec l'Armée de l'Air une convention d'aide, de soutien et de suivi des blessés.

ENVERS LES AUTRES ASSOCIATIONS

Les instances de coordination fonctionnent bien.

Nous avons soutenu en particulier les actions du Comité d'entente dans les affaires des fusillés pour l'exemple et du transfert envisagé des cendres de Jean ZAY au Panthéon.

Nous constatons ainsi la capacité du Comité à faire entendre une voix forte, tout en respectant la diversité des opinions de ses membres.

Le Comité d'action des anciens Militaires et marins lui aussi fonctionne bien et nous permet de nous retrouver en compagnie d'associations de sous-officiers sur des dossiers communs qui nous tiennent à cœur et que nous voulons voir aboutir ensemble. Ce fut le cas en particulier concernant le recul sur la retraite mutualiste du combattant qui a laissé une impression très mitigée ; heureusement qu'il y a eu ce retour en arrière sous la pression d'un certain nombre d'associations, dont la nôtre, car cette manœuvre était fort mal venue.

ENVERS LA REPRESENTATION NATIONALE

Notre cellule de contact s'est mise au travail et les deux officiers généraux de l'ANOCR accrédités auprès des assemblées parlementaires ont commencé leur tâche d'influence.

Il nous faut cependant noter la difficulté que nous rencontrons à nous faire entendre par la Commission de la Défense de l'Assemblée Nationale qui n'a pas réuni les associations depuis plus de 2 ans alors que l'habitude en était bien établie.

ENVERS LE MINISTERE DE LA DEFENSE

Nous avons eu l'occasion de dire au ministre, à l'occasion d'une première réunion d'associations d'anciens militaires depuis 2 ans combien la gouvernance des retraités militaires était mal adaptée à la nécessaire modernisation du dialogue social avec notre population.

La pratique a certes évolué depuis quelques mois au sein du Conseil Permanent des Retraités Militaires, il s'agit maintenant de mettre les textes en accord avec cette pratique. J'ai bon espoir de

voir aboutir enfin notre demande constante depuis plusieurs années.

Mais apparaissent deux sujets de préoccupation forte

Comment ne pas aborder la très paradoxale situation dans laquelle se trouvent nos armées : face à des dangers qui se précisent et se rapprochent et à des sollicitations de plus en plus fréquentes, les moyens de la Défense sont de plus en plus chichement comptés et le grand écart est saisissant lorsque l'on rapproche Livre Blanc, Loi de Programmation militaire et budget de la Défense pour 2014. Nous allons vers une inadéquation de plus en plus forte entre les missions et les moyens qui leurs sont consacrés.

Les temps sont intenses pour le monde militaire, actifs comme retraités, qui a certes l'habitude des dangers et difficultés de toutes sortes, mais, là, il nous faut reconnaître que l'accumulation en est forte.

Depuis la chute du mur de Berlin l'Occident s'est vite, trop vite sans doute, convaincu que l'histoire allait s'apaisant et n'a eu de cesse de désarmer à qui mieux mieux dans une sorte de surenchère largement confortée par les difficultés économiques d'un monde débridé.

Et puis soudain apparaissent, après l'Afghanistan et la Libye, les crises africaines multiformes et puis les désordres de l'Ukraine suivis de l'annexion de la Crimée et les menaces d'une sorte de résurgence d'un passé trop vite oublié.

Alors tirons encore une fois la sonnette d'alarme et ne nous laissons pas de rappeler aux responsables que le temps de la construction de défense est un temps très long et que l'on réarme bien plus lentement que l'on ne désarme.

Il monte aussi dans notre société comme un sentiment de désenchantement devant l'incapacité apparente des hommes et femmes politiques du pays à assumer leurs responsabilités et leurs choix avec courage et crédibilité.

Alors quel peut être le rôle d'une association comme la nôtre ?

Il nous revient tout d'abord de faire remonter les sentiments des adhérents déçus et parfois écœurés en alertant encore et toujours les pouvoirs publics et les élus individuellement mais aussi par nos contacts dans les assemblées parlementaires.

Nous devons aussi continuer à soutenir la confiance de nos adhérents dans la représentativité de notre démocratie. Cela passe par une incitation forte à l'établissement de contacts locaux, en mettant en place des échanges réalistes et continus de nature à rétablir les liens distendus. Mais pour cela il faut que les deux parties y soient disposées. Il faut aussi que ceux qui en portent la plus grande responsabilité s'attachent à regagner la confiance perdue.

Leur démarche doit être à la fois individuelle vers chacun d'entre nous mais aussi collective vers les associations qui maintiennent un tissu social basé sur des valeurs communes et un très fort attachement à nos institutions.

Certes la tâche est difficile mais tellement indispensable que nous allons tout faire pour emporter l'adhésion du plus grand nombre possible de responsables politiques avec l'aide de toutes les associations qui voudront bien nous rejoindre dans ce combat.

Amiral, chers amis je vous remercie de nous avoir rejoints et de m'avoir écouté.

COURRIER DES GROUPEMENTS

Par le lieutenant-colonel (H) Jacques Dupré

GROUPEMENT DE CÔTE-D'OR

L'Assemblée générale du groupement de Côte-d'Or, assemblée reconstitutive après un sommeil de plusieurs années, s'est tenue le mardi 11 mars 2014 à partir de 10 h 30 au restaurant « Hermès » à Couchey sur la route de Beaune sous la présidence de Monsieur l'Amiral Yves Bonneville, administrateur de l'ANOCR au siège Parisien.

Nous y avons invité les personnalités suivantes :

- Général Jean-louis Brette (retraité).
- Général François Maillols (retraité).
- M^{me} Tardivon Directrice de l'ONAC à Dijon.

Le président de l'ARM 21 représenté par M. Victor Dedella.

Il y avait de nombreux excusés, retenus par leurs obligations, n'ayant pu se libérer car la convocation a été imprévue et rapide afin de reprendre le contact au plus vite avec nos adhérents.

Le bureau du groupement est ainsi constitué :

Président : Capitaine (H) Raymond FRICH.

Vice Président/Trésorier : Lt Colonel (H) Michel BOUZY.

Secrétaire : M^{me} Roseline DENARNAUD.

Correspondante auprès des Veuves : M^{me} Nicole BARON

Le président rend compte de la situation du groupement dont chaque adhérente et adhérent a reçu le compte rendu détaillé.

Cette AG fût suivie d'un repas très convivial et succulent.

Nous avons rencontré plusieurs difficultés pour remettre en service notre association tant les démarches administratives sont complexes, à ce jour tout ou presque est entré dans l'ordre et nous allons pouvoir rapidement reprendre quelques activités. Le plus rapide sera la mise en place de repas en commun au cercle

de la gendarmerie où tous les jeudis le menu est amélioré.

Une réunion mensuelle se tiendra le second mardi de chaque mois (sauf juillet et août) de 14 h à 16 h 30. Ce sera une permanence où chaque adhérent sera le bienvenu, nous pourrons y travailler ensemble à la préparation des activités et rencontres que vous souhaiteriez.

Je serai bref, il y a tant à dire qu'il est souhaitable d'en faire le point ensemble. Je vous souhaite une bonne reprise et espère vous rencontrer nombreux prochainement.

Votre Président : Raymond FRICH.



GROUPEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

La galette du 30 janvier 2014

Fort de l'adage : « on ne change pas une formule qui plaît », la rentrée 2014 du groupement de Loire-Atlantique s'est déroulée comme les années passées par un repas au restaurant du lycée hôtelier d'Orvault avec galette des rois en guise de dessert. Nous étions donc une bonne cinquantaine, enchantés de nous retrouver, et notre Président a eu fort affaire pour faire régner un silence tout relatif afin de nous présenter ses vœux pour la nouvelle année avec une attention particulière pour notre doyenne, M^{me} Gloanec, qui a fêté ses 103 ans en octobre 2013. Fait assez rare pour être signalé, nous avons avec nous une nouvelle adhérente à qui il a souhaité la bienvenue.



Au cours du repas, que l'on peut qualifier de succulent, un petit bulletin de propositions d'activités a circulé parmi les tables afin d'aider le comité pour déterminer le lieu de notre sortie de printemps. L'excellente ambiance qui régnait n'a pas facilité la

libération des lieux afin que les élèves puissent remettre la salle en ordre et c'est avec regret, mais sans le barde, qu'il a bien fallu se résigner à sortir en milieu d'après-midi. La pluie nous ayant laissé quelque répit, nous avons pu procéder



GROUPEMENT DE MOSELLE

L'ANOCR 57 en visite au 3^e RÉGIMENT DE HUSSARDS à METZ

Dans le cadre des activités mensuelles, une trentaine d'adhérents de l'ANOCR Moselle conduit par leur président le Général de division (2S) Jean-Pierre DUPRE ont été accueillis le 8 avril par le Colonel BOURDEAU de FONTENAY, chef de corps depuis un an du 3^e Régiment de Hussards à Metz.

Après l'amphi du Colonel qui nous a présenté l'organisation du Régiment et ses missions, le Capitaine JANIN, officier traditions nous a fait découvrir avec talent la salle d'honneur de ce prestigieux régiment. Le déjeuner qui a suivi dans la salle du Chef de corps nous

à la prise de la photo traditionnelle pas facile à réaliser tant la troupe est indisciplinée... Les pixels étant finalement rentrés dans la boîte, nous nous sommes quittés en nous promettant d'être nombreux au prochain rendez-vous.

a permis d'apprécier l'accueil des Hussards, de poursuivre des échanges très instructifs avec le Colonel et de découvrir les nombreux changements dans le fonctionnement des régiments.

Un peu d'histoire :

Le 3^e régiment de Hussards a été créé en 1764 par le comte Valentin Ladislas ESTERHAZY. Il se distingue durant de nombreuses campagnes de la Révolution et de l'Empire. Au cours du XIX^e siècle, il est engagé en Afrique du Nord à plusieurs reprises. Seul régiment de Hussards à porter la fourragère 1914-1918, son étendard est décoré des croix de guerre 1914-1918 et 1939-1945. En 1955, il quitte la France pour le Maroc puis l'Algérie et rejoint l'Alle-

magne à Pforzheim en 1963. Intégré à la brigade franco-allemande (BFA) en 1990, il est transféré à Immendingen en 1996. Installé à Metz depuis l'été 2011, le 2^e régiment de Génie (2RG) est alors dissous dans le cadre des restructurations. Après avoir quitté leur garnison d'Allemagne, à regret pour certains, les Hussards apprécient une vie différente à Metz où la garnison leur offre de nouveaux avantages.

Le Régiment aujourd'hui :

Le 3^e Régiment de Hussards (3^e RH) est le régiment de cavalerie blindée de la Brigade Franco-Allemande (BFA) ; depuis 1990 il est apte à être engagé dans un contexte interallié, il concrétise le retour de l'armée française dans la structure intégrée de l'OTAN.

Les escadrons du 3^e RH offrent à la BFA ses qualités manœuvrières et la puissance de feu. Ils sont entraînés à reconnaître de grands espaces ou s'y infiltrer, mener des raids blindés, saisir des points clefs, mais aussi appuyer les forces débarquées, renseigner et assurer la sécurité des populations. Le régiment s'entraîne tout particulièrement au combat en localité, en tirant le plus grand profit de ses équipements de numérisation de l'espace de bataille (NEB) véritable intranet opérationnel. Il est engagé sur tous les théâtres d'opérations : Afrique, Liban, Balkans, Afghanistan.

La réorganisation de nos armées, les réductions d'effectifs, l'interarmisation et la mutualisation ont changé la vie des régiments. La création de Bases de Défense regroupant la gestion admi-



nistrative des personnels, des finances et de toutes les fonctions de soutien sont des innovations récentes qui ne vont pas sans quelques lourdeurs, voire quelques échecs comme celui du système LOUVOIS.

Les problèmes ne manquent donc pas au chef de corps et à son état-major pour garantir la formation des personnels, la disponibilité technique immédiate des matériels, préserver le moral des hommes et les préparer à leurs missions.

Mais les Hussards sont toujours prêts et fiers !

Tous les participants garderont un très bon souvenir de

cette journée de contact avec « l'active » et de cette présentation d'un régiment de retour dans l'hexagone à la suite des restructurations, et qui, sous Louis XVIII, s'appelait déjà « Hussards de Moselle ».

Cette visite s'est déroulée quelques jours après la célébration avec panache, devant l'hôtel de ville, de Metz du 250^e anniversaire de la création du régiment. De nombreux Messins avaient applaudi les Hussards, nouveaux occupants de la caserne Séré de Rivières après les sapeurs du 2^e Régiment du Génie.



GROUPEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

ASSEMBLEE GENERALE 2014

L'Assemblée Générale du Groupement s'est tenue le jeudi 17 Avril dans les locaux de l'Institut Régional de Tourisme et d'Hôtellerie (I.R.T.H.) à TARBES, en présence d'un petit tiers (complété par 38 « pouvoirs ») des 96 adhérents.

Le Général (2s) CHAGNARD, Président du Groupement ouvre l'A.G. par la lecture du traditionnel message du Président National et par celle de la motion adoptée par l'A.G. nationale début avril.

Quelques instants de recueillement sont observés à la mémoire des quatre sociétaires décédés et en hommage à nos soldats morts en « opérations extérieures » depuis un an.

L'A.G. permet ensuite de faire le point de la situation du Groupement et de prendre deux décisions :

- adhésion du Groupement au « Comité d'Entente du Monde Combattant des Hautes-Pyrénées » (C.E.M.C./65). Cette adhésion est décidée à l'unanimité.

- Renouvellement du « Bureau » du Groupement. En l'absence (malheureusement) de candidats, le binôme sortant (Général (2s) CHAGNARD - Président - et le Chef d'Escadrons BUNAZ - secrétaire-trésorier) est reconduit dans ses fonctions pour un mandat de trois ans.

Les effectifs du Groupement sont quasi stables. Les quatre décès survenus depuis un an ont été, en partie, contrebalancés par deux adhésions (M^{me} Marcelle CACHOU ; Colonel Jean MILLOUR) et une arrivée en provenance d'un autre Groupement (M^{me} Suzanne AVEZOU).

Les finances, caractérisées par des frais de fonctionnement très limités, ont permis d'affirmer notre solidarité :

- en interne vis-à-vis des veuves ;
- en externe par des dons modestes mais marquants en direction de la commune de BAREGES très affectée par des inondations catastrophiques

en Juin 2013, de la CROIX ROUGE et de l'Œuvre Nationale du Bleuet de FRANCE.

Dans le domaine des activités, outre celles de représentation, il s'est agit :

- de permettre à nos sociétaires de se rencontrer (Galette des Rois, A.G. voyage annuel) ;

- de se préoccuper des situations difficiles qui affectent généralement des isolé(e)s peu ou pas mobiles (visites à domicile par le Président et des membres du Groupement).

Le Président remercie le Médecin Colonel DUCLAP (Président d'Honneur) organisateur et « pilote » du voyage annuel du Groupement. Le voyage 2013 en direction de l'Ouest de la Bretagne a été unanimement apprécié. Dans cette ambiance, le voyage de juin 2014, toujours vers la Bretagne mais sur sa côte sud-

ouest a fait très rapidement « le plein » de participants.

A l'issue de l'A.G. proprement dite, le Groupement a accueilli le Responsable local de la CROIX ROUGE à TARBES (Lieutenant-Colonel (E.R.) Serge PEREZ) pour un exposé passionnant et très documenté sur cette institution. Pour l'occasion, le Groupement avait invité le Directeur Départemental de l'ONAC/VG, le Colonel Délégué Militaire Départemental ainsi que des représentant(e)s d'autres associations (SMLH – ONM – ANFEM – Retraités de la Gendarmerie).

Notre matinée, placée sous le signe de l'amitié et de la convivialité s'est conclue par un apéritif et un repas (47 participants avec les conjoints) toujours parfaitement préparés et servis par les stagiaires de l'I.R.T.H.).



GROUPEMENT DES DEUX-SÈVRES

Fidèle à sa tradition, le Groupement 79 a organisé le Mardi 28 Janvier sa « Soirée des vœux » à laquelle étaient conviés nos adhérents et quelques invités extérieurs et amis.

Le Général Paulet, nouveau Commandant de l'ENSOA de St-Maixent-l'Ecole nous avait fort aimablement offert de reconduire cette réunion annuelle dans son Hôtel de Commandement.

C'est donc en sa présence et de celle de son épouse, d'Officiers de l'Ecole, du Commandant du Groupement de Gendarmerie 79, que nous avons pu réunir une cinquantaine de participants « toutes-armées », dont la plupart ont partagé la vie St-Maixentaise au cours de leurs années d'activité au sein de l'EAI et de l'ENSOA, il y a quelques lustres pour certains...

Très bonne ambiance, vœux chaleureux... !!!

Après quelques mots d'accueil et de remerciements suivis d'une courte information sur

le devenir de notre Groupement dont « la courbe de croissance subit une hausse négative », le Général Claude Schuller, Président du 79, s'est livré à son sport préféré, son poème adapté au goût du jour et de l'année 2014 déjà bien entamée... En voici quelques extraits :

« Les Années se succèdent à nulle autre pareille...
La "Nouvelle" nous offrira-t-elle des merveilles ?
Elle a plutôt mal débuté, puisqu'après Dieudonné
Nous avons tous dû subir les frasques de l'Elysée....
Alors que pendant ce temps-là, malgré les déflations,
Combattent en Afrique nos valeureux Bataillons...
Mieux vaut que nos pensées aillent plutôt vers ceux
Qui là-bas, loin de chez nous, doivent affronter le feu... !

...

A l'issue de cette intervention, le Général Paulet a brossé un tableau des activités de l'ENSOA et nous a fait part des grandes directives concernant la formation des jeunes Sous-Officiers et des personnels engagés... Un point de situation local a permis par ailleurs de mieux appréhender l'évolution des structures nouvelles de Commandement (Ecole, Base de Défense, Délégation Militaire), des variations d'effectifs, des exigences de l'infrastructure, le tout baignant dans un contexte exigeant et contraignant d'économies forcées...

Nous ne sommes plus dans l'Armée que nous avons connue certes, mais elle restera malgré ses apparents déboires, le milieu que nous continuerons à chérir et à honorer quand il se devra...

Général (2^e son) Claude Schuller, Président de l'ANOCR des Deux-Sèvres.



GROUPEMENT DU VAR

Voyage en CASTILLE par trente varois

Première étape, Ségovie la belle endormie où, à peine arrivés, notre guide nous emmène à l'Alcazar. Imaginez un décor à la Disney, un château d'opérette avec donjon crénelé et tours pointues, haut lieu cependant de l'histoire de l'Espagne. Isabelle de Castille y fut proclamée reine avant d'épouser Ferdinand roi d'Aragon, les « Rois Catholiques ». Les magnifiques plafonds et autres décors nous font découvrir l'art « mudéjar » qui a tant marqué le XV^e siècle et que nous allons retrouver pratiquement tous les jours suivants. L'immense cathédrale, en pierre dorée, superbe au soleil couchant, est imposante par son style et sa taille. Construite sous Charles Quint elle est une des dernières constructions gothiques aussi monumentale et la nuit les éclairages nous permettent d'en admirer en détail les sculptures. L'aqueduc romain qui traverse toute la ville nous surprend aussi par sa taille et l'état de sa conservation.

Puis en traversant la sierra de Guadarrama, la sobriété et même la sévérité du palais de l'Escorial saute aux yeux ! C'est l'Espagne monumentale et stricte de Philippe II que représente cet immense abbaye qui recèle les tombeaux des rois et reines. L'après-midi à Tordesillas nous réservera



va une surprise. Tordesillas, connue pour son fameux traité de partage du monde entre Espagne et Portugal en 1494. Il possède un splendide couvent de Clarisses remarquablement conservé et de toute beauté ! Mais les surprises ne sont pas terminées ! En arrivant à Salamanque, au cours d'une promenade digestive d'après dîner, parmi les couvents, églises, palais magnifiques sous l'éclairage nocturne, nous arrivons sur la Plaza Mayor en pleine activité ! Imaginez de nuit une immense place carrée bordée de splendides palais et au milieu une foule de badauds et d'étudiants chantant ou déambulant. Salamanque est peut-être la ville d'Espagne qui conserve le plus de monuments et bâtiments connus du XIII^e au XVIII^e siècles magnifiquement restaurés et conservés. Les cathédrales, l'ancienne et la nouvelle, l'université avec son célèbre porche sculpté, ses couvents etc. l'énumération serait trop longue.

Le lendemain, changement de décor ! Finis pour un temps les palais, couvents et cathédrales

monumentales. Nous partons visiter une « ganaderia » dans la campagne castillane. La famille Carreros y élève des taureaux pour les corridas depuis cinq générations. Plus loin, près de la frontière portugaise, Ciudad Rodrigo est encore une place forte, conserve une bien curieuse cathédrale dont les sculptures extérieures et dans le cloître restent très originales.

En route vers Tolède. Mais auparavant nous nous arrêtons à Avila, haut lieu spirituel du centre de l'Espagne, avec ici aussi de nombreux édifices religieux. La première impression sur Tolède était une déception, celle d'une ville sombre et sans éclairages alors que nous nous attendions à moins de rigueur ! Mais de notre hôtel au pied de l'Alcazar monumental et impressionnant nous sommes tout près du centre historique de la ville. Le Gréco y avait sa maison et son atelier où nous pûmes ainsi admirer nombre de ses tableaux, « l'enterrement du comte d'Orgaz » en premier puis un grand nombre de ses

portraits du Christ et des apôtres et paysages célèbres. Comme final de notre voyage, Aranjuez dans son joli cadre et son château aux décors raffinés des appartements du roi et ceux de la reine Marie-Louise nous repose des monuments si colossaux qu'affectionnent les Espagnols !

Par Le Capitaine de frégate Olivier Bussière.

Compte rendu de l'assemblée du groupement Var du 10 Avril 2014

Nous étions environ 80 pour l'assemblée suivie d'un pot et du déjeuner à l'escale Vauban, avec la présence de M^{me} JOLY présidente de l'ANFEM Toulon, M^{me} de JARNIEU présidente de l'ADOSM et de M. le Député P. VITEL vice-président de la commission de la Défense Nationale. Le président et les membres du comité de direction ont retracé les moments forts de l'année écoulée et brossé un tableau des mois à venir après avoir évoqué les noms de ceux qui nous ont quittés. Le président a rappelé les actions engagées par le Conseil d'Administration à Paris. Puis successivement, sur

un montage vidéo du webmaster (CV BELLEVIN),

– le secrétaire a présenté le bilan très positif de l'ensemble des activités et travaux (C^{el} BERTHE),

– la trésorière (M^{me} QUEFFURUST) a souligné les équilibres de la gestion,

– les organisateurs ont illustré les ballades (CV BELLEVIN) et randonnées (ICETA COLOMP, CV BOCK et CF MINOT),

– les actions de solidarité et d'information sociale (C^{el} STE-DILE),

– et enfin les bilans et projets de voyages vers les pôles historiques de l'Europe (CF O. BUSSIERE),

– le C^{el} PLATON, également membre du souvenir français et responsable du Vietnam nous a donné une très belle et émouvante peinture du travail réalisé pour faire « vivre » le souvenir de nos disparus.

En clôture, M. le Député P. VITEL a décrit la situation délicate à court et moyen terme de nos armées. Équilibres difficiles, tensions fortes pour l'activité, retards de réalisation des programmes nouveaux pour adresser in fine

un profond et vibrant hommage à l'excellence de nos troupes déployées en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et sur les océans contigus. Cette intervention soutenue par une belle éloquence fut unanimement applaudie.

L'excellent déjeuner de l'escale Vauban fut aussi une occasion de retrouvailles pour certains et de gages d'amitiés pour tous.

GROUPEMENT DE LA VIENNE

Le groupement a tenu son assemblée générale ordinaire vendredi 14 mars dans les salons de « l'Atelier », un établissement de réceptions situé dans la zone commerciale sud de Poitiers. 68 officiers et conjoints ont assisté au déjeuner qui a suivi les travaux. Le président du groupement a salué la mémoire des huit adhérents et deux veuves disparus au cours de l'année 2013. Il a rappelé qu'il avait remis, le 14 juillet sur la place du Maréchal-Leclerc, la croix de chevalier de la Légion d'honneur au colonel Michel Fouin, au titre de sa carrière de militaire d'active, de son service dans la réserve et pour ses engagements associatifs, depuis son départ en retraite. Il a donné lecture du message du vice-amiral Michel Olhagaray, qui n'avait pu se déplacer pour présider cette assemblée, avant d'accueillir le Docteur Christian Tavilien, délégué santé de la section



de la Vienne de la SMLH. Ce praticien, accompagné de madame Christelle Mateos, coordinatrice du centre local d'information et de coordination de Poitiers (CLIC), a entretenu l'assistance du maintien à domicile des personnes âgées.

Le général Fouquet a tenu à saluer l'implication du portedrapeau du groupement, le commandant Albert Fachaux dans les cérémonies patriotiques, à la mémoire des militaires tués en opérations ou lors des cérémonies d'adieu aux adhérents disparus.

Un groupement de taille moyenne, qui aimerait recruter davantage...

C'est devant les autorités militaires de la garnison, réunies autour du Général Vincent Guionie, commandant la 9^e brigade d'infanterie de marine (9^e BIMa), délégué militaire départemental de la Vienne, que le président a présenté l'ANOCR et ses missions.

Outre les contacts établis au moins une fois l'an avec les adhérents atteints par l'âge ou la maladie, le groupement maintient au moins une activité de cohésion par semestre. Avec 98 officiers dont 11 généraux et 37 veuves, c'est un groupement moyen, qui compte 40 pour cent des officiers et 10 pour cent des veuves du département de la Vienne. « Nous aimerions accueillir davantage d'officiers quittant l'activité, de manière à rajeunir nos rangs. A ce jour, le groupement compte seulement 8 officiers nés avant 1962. En

2013, le lieutenant-colonel Chapas, membre du comité, a été spécialement chargé de susciter l'adhésion des officiers des trois armées, de la gendarmerie et des services communs, quittant le service actif. »

Au terme de son propos, le président a indiqué les principaux rendez-vous des adhérents au cours de 2014. Après un déjeuner de cohésion réunissant 68 adhérents en janvier, trois sorties sont pré-

vues : une visite des ports de La Rochelle, le 15 mai, en lien avec l'association des Artilleurs poitevins (AAP), une visite de divers sites de Châtelleraut, seconde agglomération du département, le 23 septembre et une visite guidée de l'abbaye de Saint-Savin, le 8 octobre et enfin une conférence sur François I^{er}, en novembre, par le colonel (er) Vernet.



Le Dr Tavilien s'entretient avec les généraux Guionie et Fouquet.



L'assistance pendant les travaux de l'A.G.



« Le soldat impossible »

par **Robert REDEKER** éditions **PGDR**

Fiche de lecture du général (2S) Jean-Jacques CAHUET

Voir : <http://iphilo.fr/2014/03/04/le-soldat-impossible/>

Cet excellent ouvrage d'un professeur de philo qui, naguère, a eu maille à partir avec l'islamisme traite en profondeur des thèmes dont nous parlons depuis longtemps sur la place perdue du soldat, de même que celles du prêtre et de l'instituteur, dans notre société au profit des « vedettes du show-biz » dont les média assurent la promotion, en se plaçant dans l'instant plutôt que dans l'héritage du passé ou le souci de l'avenir.

Le remplacement des notions de Patrie, de Nation et de Drapeau par celle, bien vague, de valeurs, le remplacement de l'ennemi par le terroriste ou le délinquant sont les signes que nos sociétés occidentales, ayant aboli l'altérité, ne veulent plus de guerre donc plus d'ennemi. Elles sont désormais engluées dans la repentance qui est finalement la honte de soi et de son histoire. Or, le soldat est le porteur de l'histoire et de la gloire de son pays, il doit donc être rendu « impossible ». C'est comme si tout était organisé pour que nos pays, la France plus spécialement, ne puissent plus jamais assurer leur destin seulement par la voie des armes.

Les événements en cours en Syrie et Ukraine montrent toute la pertinence de son analyse.

On notera cependant que, à l'instar d'Alain FINKIELKRAUT, récemment élu à l'Académie Française, dans « l'identité malheureuse », l'auteur n'a pas de proposition concrète pour sortir de cette situation. Peut-être n'y a-t-il pas vraiment d'alternative !

Cet ouvrage, d'une grande profondeur philosophique, apporte un éclairage nouveau et très lucide sur ce qu'est aujourd'hui le soldat. On peut comprendre, à sa lecture, pourquoi la « classe médiatique » ne lui fait pas beaucoup pas de publicité !

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Grade (ou celui du conjoint) : _____

Décorations : _____

Ancien combattant OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

☐ déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

☐ déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;

☐ a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date :

(1) Entourer la réponse

TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS VOTÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014 (1)

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis.	Abon.	Total	Cotis.	Abon.	Total
Officier subalterne	14	10	24	7,00	5,00	12,00
Commandant	17	10	27	8,50	5,00	13,50
Lieutenant-colonel	19	10	29	9,50	5,00	14,50
Colonel	22	10	32	11,00	5,00	16,00
Général	28	10	38	14,00	5,00	19,00

(1) Applicables jusqu'au 31 décembre 2015

Ci-joint le règlement :

☐ Cotisation

☐ Cotisation et abonnement

MOTION AG 2014

L'ANOCR seule association regroupant des officiers de tous horizons, mesurée et responsable souhaite :

- être reconnue en tant que véritable partenaire participant au suivi de l'évolution engagée aujourd'hui sur les moyens accordés à la Défense ;**
- être partie prenante de l'établissement d'une transformation qui s'avère indispensable et inéluctable de la gouvernance des militaires à la retraite.**

En premier lieu, les officiers de carrière sont attentifs et vigilants aux problèmes que rencontrent leurs camarades en activité dans la mise en œuvre des dispositions de la loi de programmation militaire, découlant du dernier Livre blanc et qui touchent la Défense dans le domaine des effectifs, des équipements ainsi que dans celui de la capacité opérationnelle des forces. Ils dénoncent l'inadéquation entre les ambitions politiques affichées de puissance mondiale et le format attendu des forces. L'Europe toujours naine politique et militaire ne peut pas prendre le relais. Dans ces conditions ils demandent de surseoir aux mesures annoncées de déflation des forces.

En second lieu, ils sont tout aussi attentifs et vigilants sur la manière dont les pouvoirs publics considèrent les associations représentant les militaires retraités. Aujourd'hui, ils ont le sentiment de faire l'objet d'une gestion de type paternaliste dépassée. Ils souhaitent désormais être reconnus comme des partenaires légitimes et représentatifs afin que toutes les mesures les concernant fassent l'objet de négociations, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et entrent dans un cadre législatif nouveau à l'élaboration duquel ils souhaitent être associés.